

• NICE (06)



**NICE (06) – PROJET DE CONSTRUCTION « EIFFEL »  
BOULEVARD DES JARDINIERS**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : COGEDIM MÉDITERRANÉE**

**CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET RÉGLEMENTAIRE**

GROUPEMENT

EVEN CONSEIL

02 AVRIL 2021



## Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site situé Boulevard des jardiniers à Nice (06) et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

Nice

• Cadrage environnemental

## SOMMAIRE

<b>I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION.....</b>	<b>8</b>
1. LOCALISATION DU SITE DE PROJET.....	8
2. L'EMPRISE FONCIÈRE .....	8
3. DÉFRICHEMENT .....	12
<b>II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>13</b>
1. LA MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR .....	13
2. PRISE EN COMPTE DE LA DTA DES ALPES MARITIMES.....	14
3. LE PLUM NICE CÔTE D'AZUR .....	14
4. LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	17
5. SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	18
<b>III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....</b>	<b>19</b>
1. LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES.....	19
2. LES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR – PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE .....	31
3. LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	92
4. TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS À PROXIMITÉ DU SITE.....	99
5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	103
<b>IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES .....</b>	<b>105</b>
1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES .....	105
2. INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....	113

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE DANS LA COMMUNE (EN ORANGE) (QGIS, EVEN).....	8
FIGURE 2 : LOCALISATION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DU PROJET AU REGARD DE LA PARCELLE CA 175. (COGÉDIM) .....	9
FIGURE 3 : SECTEUR D'ÉTUDE RETENU (EVEN) .....	10
FIGURE 4 : EXTRAIT DU REGISTRE PARCELLAIRE (CADASTRE GOUV).....	11
FIGURE 5 : VUE AÉRIENNES DU SECTEUR D'ÉTUDE ENTRE 2012 (GAUCHE) ET 2019 (DROITE) (GOOGLE EARTH) .....	11
FIGURE 6 : EXTRAIT DES ZONES POTENTIELLEMENT SOUMISES À AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (VERT) ET SECTEUR D'ÉTUDE EN ORANGE (DDTM 06).....	12
FIGURE 7 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE (LESEYNOIS.FR).....	13
FIGURE 8 : EXTRAIT DE LA CARTE DE LA BANDE CÔTIÈRE (DTA DES AM) .....	14
FIGURE 9 : EXTRAIT DE L'OAP CONCERNANT LE SÉCTEUR D'ÉTUDE (PLUM) .....	15
FIGURE 10 : EXTRAIT DE LA CARTE DE LOCALISATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE NICE (PLUM) .....	17
FIGURE 11 : EXTRAIT DU PPRI BASSE VALLÉE DU VAR (PRÉFECTURE DES ALPES MARITIMES) .....	19
FIGURE 12 : EXTRAIT DE L'AZI SUR LA COMMUNE DE NICE (DREAL PACA).....	20
FIGURE 13 : EXTRAIT DE LA CARTE DU TRI (GÉORISQUES). LE SECTEUR D'ÉTUDE EST INDIQUÉ PAR LE POINT I .....	21
FIGURE 14 : EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS DU PPRN FEUX DE FORÊT (DDTM 06).....	22
FIGURE 15 : LOCALISATION DES MOUVEMENTS DE TERRAIN RECENSÉS DANS LA COMMUNE DE NICE, À PROXIMITÉ DU SECTEUR D'ÉTUDE (POINT I), SELON LA BASE DE DONNÉES DU BRGM (GÉORISQUES).....	24
FIGURE 16 : EXTRAIT DE LA CARTE DE ZONAGE DU PPRMT (PRÉFECTURE ALPES MARITIMES) .....	24
FIGURE 17 : EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (BRGM, GÉORISQUES).....	25
FIGURE 18 : EXPOSITION SISMIQUE, SUR LA COMMUNE DE NICE (GÉORISQUES) LE SECTEUR D'ÉTUDE EST IDENTIFIÉE PAR LE POINT I .....	26
FIGURE 19 : EXTRAIT DE LA CARTE DU PPRN SÉISMES (PRÉFECTURE DES ALPES MARITIMES) .....	26
FIGURE 20 : RÈGLES DE CONSTRUCTION POUR LES BÂTIMENTS NEUFS (HTTPS://WWW.PREVENTIMMO.FR).....	27
FIGURE 21 : EXTRAIT DE LA CARTE DE TMD (DDRM 06).....	28

FIGURE 22 : CANALISATION DE GAZ À PROXIMITÉ DU SECTEUR D'ÉTUDE (GÉORISQUES).....	28
FIGURE 23 : CLASSEMENT SONORES DES VOIES ROUTIÈRES DANS LA COMMUNE DE NICE (PRÉFECTURE DES ALPES MARITIMES) .....	30
FIGURE 24 : EXTRAIT DU SRCE PACA (DREAL PACA) .....	48
FIGURE 25 : OCCUPATION DU SOL AUTOUR DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE EARTH, EVEN) .....	92
FIGURE 26 : CHANTIER EN COURS À L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW) .....	93
FIGURE 27 : DÉTAIL DES POINTS DE VUE AUTOUR ET DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN) .....	93
FIGURE 28 : TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS DANS L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE EARTH, EVEN) .....	100
FIGURE 29 : CHANTIER À PROXIMITÉ DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE EARTH) .....	102
FIGURE 30 : LOCALISATION DE LA ZONE DE PROJET (COGEDIM) .....	105
FIGURE 31 : IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS DU PROJET (COGEDIM) .....	106
FIGURE 32 : PLAN MASSE (COGEDIM, CARTA ASSOCIÉS) .....	107
FIGURE 33 : PLAN MASSE PAYSAGER (CARTA ASSOCIÉS).....	109
FIGURE 34 : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ZONES DÉDIÉES AU STATIONNEMENT DANS LES ENVIRONS DE LA ZONE DE PROJET EIFFEL (COGEDIM) .....	110
FIGURE 35 : EMPLACEMENT DES STATIONNEMENTS DÉDIÉS AUX 2 ROUES (COGEDIM) .....	111
FIGURE 36 : LOCALISATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT DÉDIÉS AUX LIVRAISONS (COGEDIM) .....	112

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1: ZONES BÂTIES PRÉSENTES DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, MARS 2021) .....	49
PHOTO 2 : JARDIN DOMESTIQUE PRÉSENT DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, MARS 2021) .....	50
PHOTO 3 : CHANTIER À L'EST ET AU NORD DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, MARS 2021).....	51
PHOTO 4 : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS HABITATS LINÉAIRES (CLÔTURE, MUR EN PIERRE, LINÉAIRES D'ARBRES ET ALLÉE AVEC ROSIERS).....	52
PHOTO 5 : VUE N°1 DEPUIS L'AVENUE GUSTAVE EIFFEL (EVEN, GOOGLE STREET VIEW, MARS 2021).....	94
PHOTO 6 : VUE N°2 SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE DEPUIS L'AVENUE GUSTAVE EIFFEL (EVEN, MARS 2021).....	95
PHOTO 7 : VUE N°3, SUR LE CHANTIER EN COURS SITUÉ À L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, MARS 2021).....	96
PHOTO 8 : VUE N°4 SUR L'ENTRÉE (PORTAIL) PERMETTANT L'ACCÈS AU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, MARS 2021) .....	97
PHOTO 9 : VUE 5 DEPUIS LE BOULEVARD DES JARDINIERS, SUR L'ACCÈS PRINCIPAL AU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW) ....	98
PHOTO 10 : VUE 6 DEPUIS LA ZONE COMMERCIALE, SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW).....	99
PHOTO 11 : TISSU COMMERCIAL À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, MARS 2021) .....	101

## TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE .....	33
CARTE 2 : SECTEUR D'ÉTUDE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ.....	33
CARTE 3 : ZONES D'INVENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	37
CARTE 4 : ZONES RÉGLEMENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	39
CARTE 5 : NATURA 2000 À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	42
CARTE 6 : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ SELON LE RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018 .....	
CARTE 7 : OCCUPATION DU SOL, À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ, SELON LE RÉFÉRENTIEL DU CRIGE PACA 2014 .....	45
CARTE 8 : HABITATS NATURELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE .....	53
CARTE 9 : FLORE PROTÉGÉE IDENTIFIÉE DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ, SELON LA BASE DE DONNÉES SILÈNE FLORE.....	57
CARTE 10 : ENJEUX PRÉVISIONNELS SUR LA FLORE ET LES HABITATS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE .....	60
CARTE 11 : ENJEUX ENTOMOLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE ET SES ESPACES LIMITROPHES.....	67
CARTE 12 : ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE ET SES ESPACES LIMITROPHES .....	71
CARTE 13 : ENJEUX MAMMALOGIQUES PRÉVISIONNELS L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE ET SES ESPACES LIMITROPHES .....	74

CARTE 14 : CAVITÉS NATURELLES IDENTIFIÉES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	78
CARTE 15 : ENJEUX CHIROPTÉROLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE ET SES ESPACES LIMITOPHES .....	79
CARTE 16 : ENJEUX AVIFAUNISTIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE ET DES ESPACES LIMITOPHES .....	89
CARTE 17 : SYNTHÈSE PRÉVISIONNELLE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE ET SES ESPACES LIMITOPHES .	91



# I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

## 1. Localisation du site de projet

---

La société Cogedim Méditerranée, prévoit la réalisation d'un projet de construction réhabilitation, dans la commune de Nice, au 137 boulevard des Jardinier.

Le site de projet est bordé au sud par l'Avenue Gustave Eiffel et à l'Est par le Boulevard des Jardiniers.

Cette parcelle CA 175 comporte à l'Ouest le centre commercial E. Leclerc et 2 autres grandes surfaces d'un seul niveau à rez-de-chaussée. À l'est de celle-ci, se trouve la zone servant d'assiette foncière du projet et représentant environ 6 528m<sup>2</sup>.



Figure 1 : Localisation du secteur d'étude dans la commune (en orange) (QGIS, EVEN)

## 2. L'emprise foncière

---

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section CA au cadastre et les parcelles concernées sont les suivantes : **partie de la parcelle CA 175 (voir figure ci-dessous).**





**Figure 2 : Localisation de l'assiette foncière du projet au regard de la parcelle CA 175. (Cogédim)**

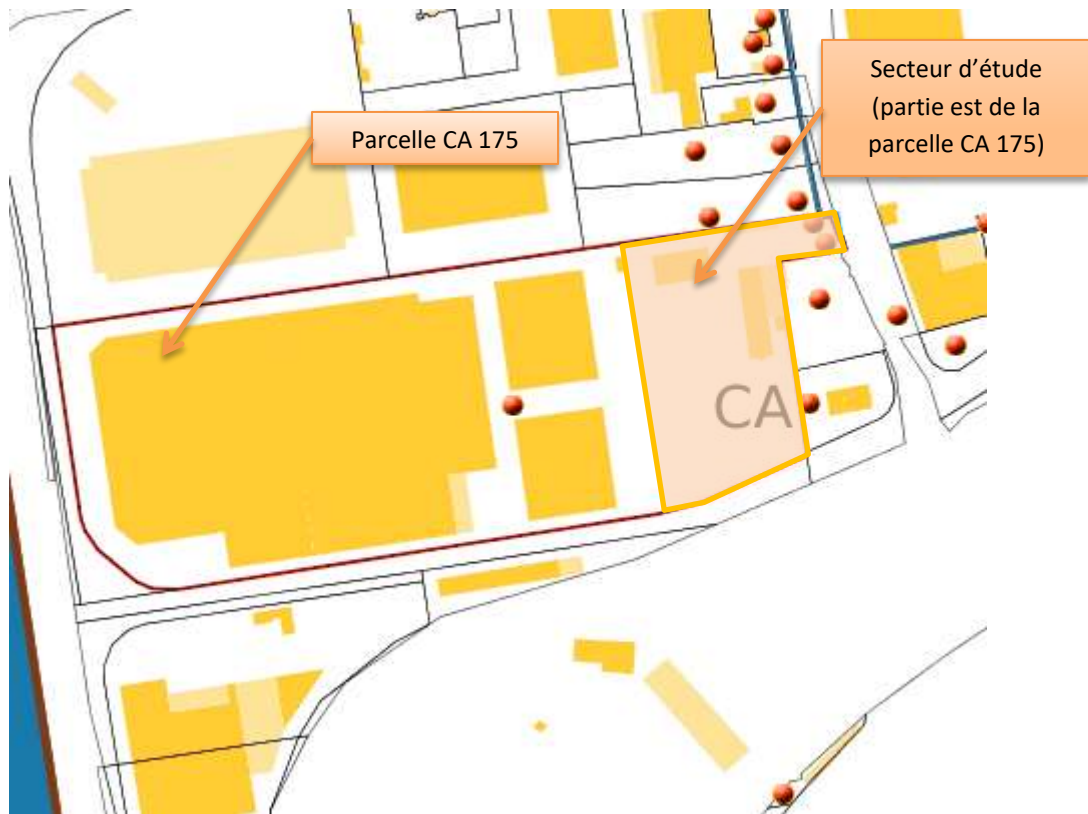
Cette parcelle CA 175 comporte à l'Ouest le centre commercial E. Leclerc et 2 autres grandes surfaces d'un seul niveau à rez-de-chaussée. À l'est de celle-ci, se trouve la zone servant d'assiette foncière du projet et représentant environ 6 528m<sup>2</sup>.

Cette partie du terrain est actuellement occupée par 2 ensembles construits répartis comme tel :

- En limite Est, se trouve une ferme de caractère composée d'un hangar agricole et d'une habitation. La bâtisse accolée au hangar est une maison à R+1 avec pigeonnier au R+2. L'ensemble date du début du 20<sup>ème</sup> siècle.  
À l'est de l'unité et en limite séparative se trouve un apprentis attaché à cette ferme. Une maison en R0 et R+1 jouxte également la limite séparative Est. Un bassin et une tonnelle agrémentent le jardin environnant. L'intégralité de ces annexes sera démolie au service du projet.
- Au Nord-Ouest, se trouve une construction construite dans les années 70/80, sans grand intérêt architectural. Elle est composée d'un étage de logement sur un rez-de-chaussée servant d'entrepôt à du matériel agricole. L'intégralité de cette construction sera également démolie au service du projet.



Figure 3 : Secteur d'étude retenu (Even)



**Figure 4 : Extrait du registre parcellaire (Cadastré gov)**

Afin de comprendre plus précisément l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été effectuées grâce à l'outil offert par Google map, permettant de remonter le temps, parmi les orthophotographies.



**Figure 5 : Vue aériennes du secteur d'étude entre 2012 (gauche) et 2019 (droite) (Google earth)**

La comparaison de ces vues aériennes montre un paysage urbain relativement similaire entre les deux années. Le secteur d'étude stricte est exempt de modifications. L'environnement qui l'entoure est fortement urbanisé et dominé par des espaces commerciaux dont le bâti est parfois rénové voire amélioré (d'où la légère différence de structure qui est perceptible).

### 3. Défrichement

La commune de Nice est concernée par des zones soumises à autorisation préalable de défrichement. Les espaces concernés sont principalement situés dans le sud de la commune en retrait des espaces denses et urbains, qui dominent à proximité du littoral.

⇒ Selon les données fournies par la DDTM 06, le secteur d'étude n'est pas soumis à autorisation préalable de défrichement.



Figure 6 : Extrait des zones potentiellement soumises à autorisation de défrichement (vert) et secteur d'étude en orange (DDTM 06)



## II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

### 1. La Métropole Nice Côte d'Azur

La commune de Nice n'est pas concernée par un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé. A l'inverse, la commune appartient à la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA). Cette dernière dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm). Il traduit l'ambition des 49 communes qui le composent : construire un territoire dynamique, solidaire et attractif où la qualité de vie est partagée par tous. Ce dernier représente un outil indispensable au développement de la Métropole.

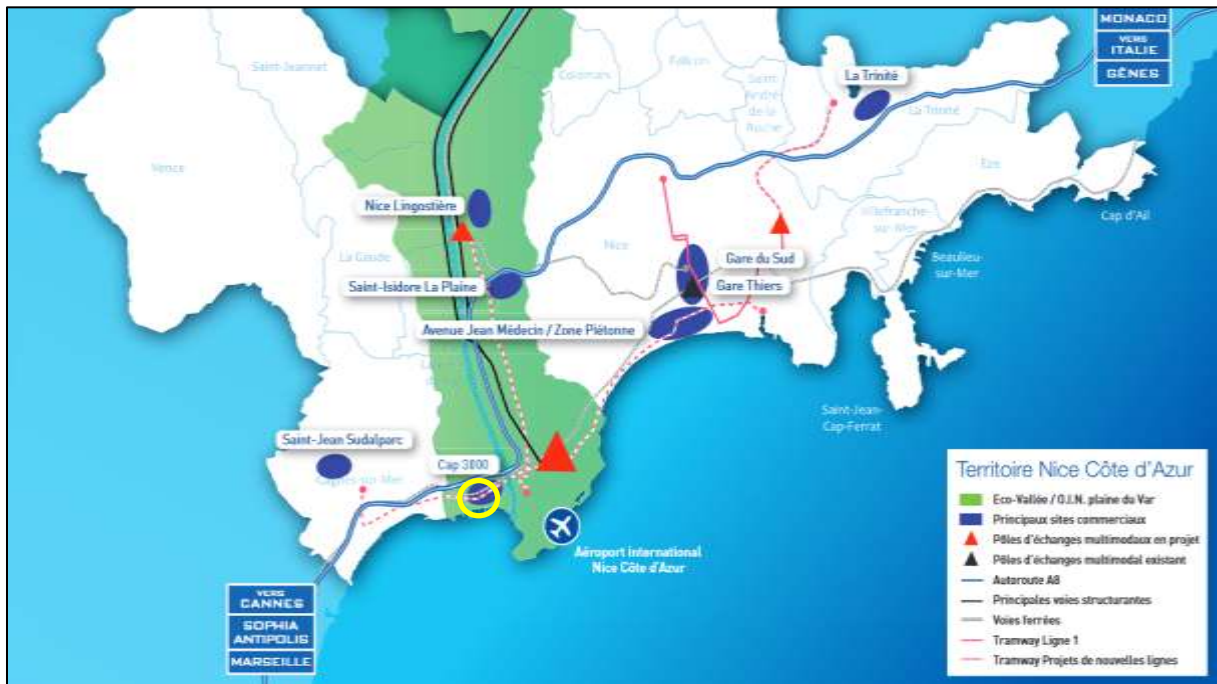


Figure 7 : Présentation du territoire concerné par le SCoT Provence Méditerranée (Iseynois.fr)

Le secteur d'étude est situé dans le périmètre de l'Eco Vallée, Opération d'intérêt National (OIN) Plaine du Var. Cette initiative de l'état permet de conjuguer aménagement du territoire et écologie afin de cadrer les futurs projets et éviter à tout prix l'anarchisme dans le paysage. Le secteur de projet est localisé dans l'un des principaux sites commerciaux qui s'articulent autour du Var : Saint – Isidore la Plaine.

⇒ **Le secteur d'étude se situe dans un espace urbanisé qui est reconnu comme l'un des principaux sites commerciaux de la commune. Le secteur d'étude s'intègre donc dans les objectifs de développement avancés par la métropole. Aucun enjeu n'est à prévoir sur ce point.**

## 2. Prise en compte de la DTA des Alpes Maritimes

Selon la DTA des Alpes Maritimes, le secteur de projet est localisé dans un secteur stratégique de développement.

Le site de projet est localisé dans un espace stratégique, le long des grands axes de déplacement. L'emplacement ne bénéficie pas d'un quartier aux ambiances paysagères valorisantes et attractives. La réalisation du projet, tel que défini actuellement, serait l'occasion de revaloriser un espace vacant par un traitement paysager attrayant et la mise en place de structure qualitative pour la vie des riverains. Par conséquent, le projet répond aux attentes de la DTA en alliant aménagements paysagers qualitatifs, et en raisonnant l'aspect quantitatif (réhabilitation d'anciennes structures, valorisation des espaces vacants ...), dans le but de préserver les perceptions et l'insertion paysagère du projet. L'implantation prévue du projet apparaît donc cohérente avec les perspectives de développement projetée dans la commune.

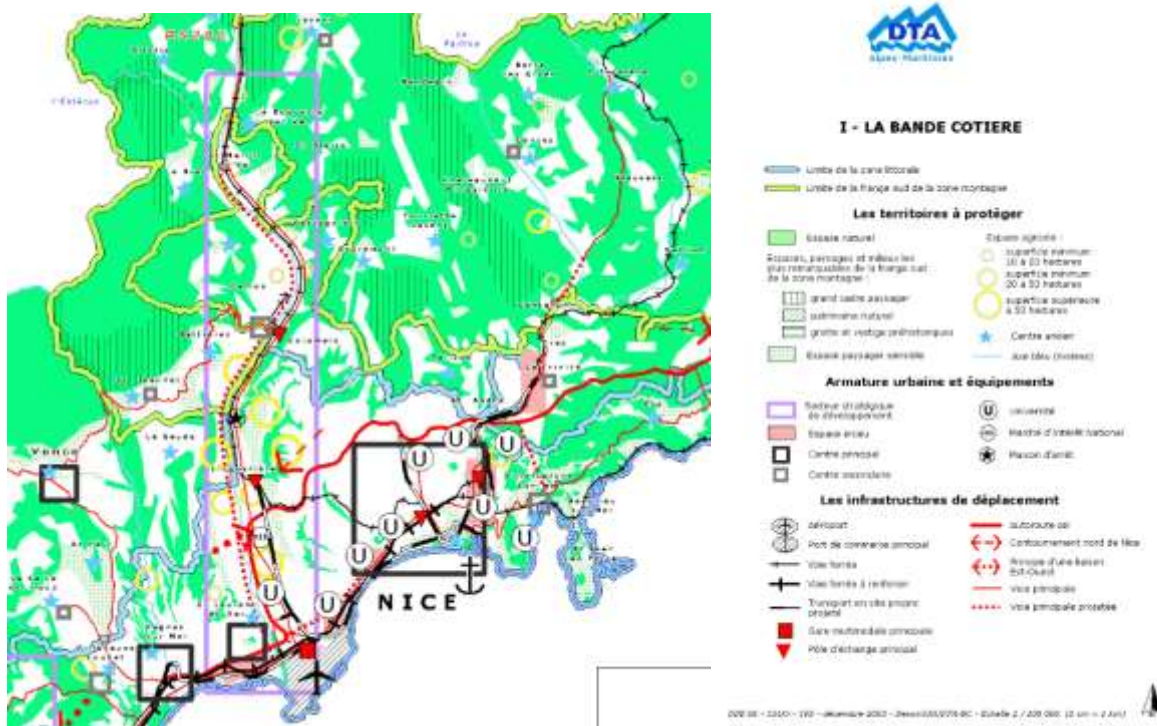


Figure 8 : Extrait de la carte de la bande côtière (DTA des AM)

## 3. Le PLUm Nice Côte D'Azur

Le PLUm approuvé en Octobre 2019 est le document d'urbanisme qui s'applique sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Le PLUm classe le secteur en zone UBd2. Il s'agit des zones destinées à recevoir des projets d'extension de centre urbains. Ce sont des quartiers relativement denses et urbanisés. La zone destinée à recevoir le projet se destine principalement à des projets d'habitats.

Selon le règlement du PLUm cette zone impose « Commerce, artisanat, entrepôt ou équipement d'intérêt collectif et services publics imposés en rez-de-chaussée sur 60% de la largeur de la façade sur voie. ». Le secteur de projet est aussi inclus dans un périmètre de mixité sociale. Le projet devra faire mention de cette caractéristique.

Selon le PLUm, le secteur de projet, est localisé dans l'OAP « Plaine du Var », PARC AGRICOLE SAINT ISIDORE ET SAINT ISIDORE VILLAGE.

Les documents de référence sur cette OAP précise que le projet envisage la réalisation d'un projet basé sur la mixité des équipements : logements, bureaux, commerces.

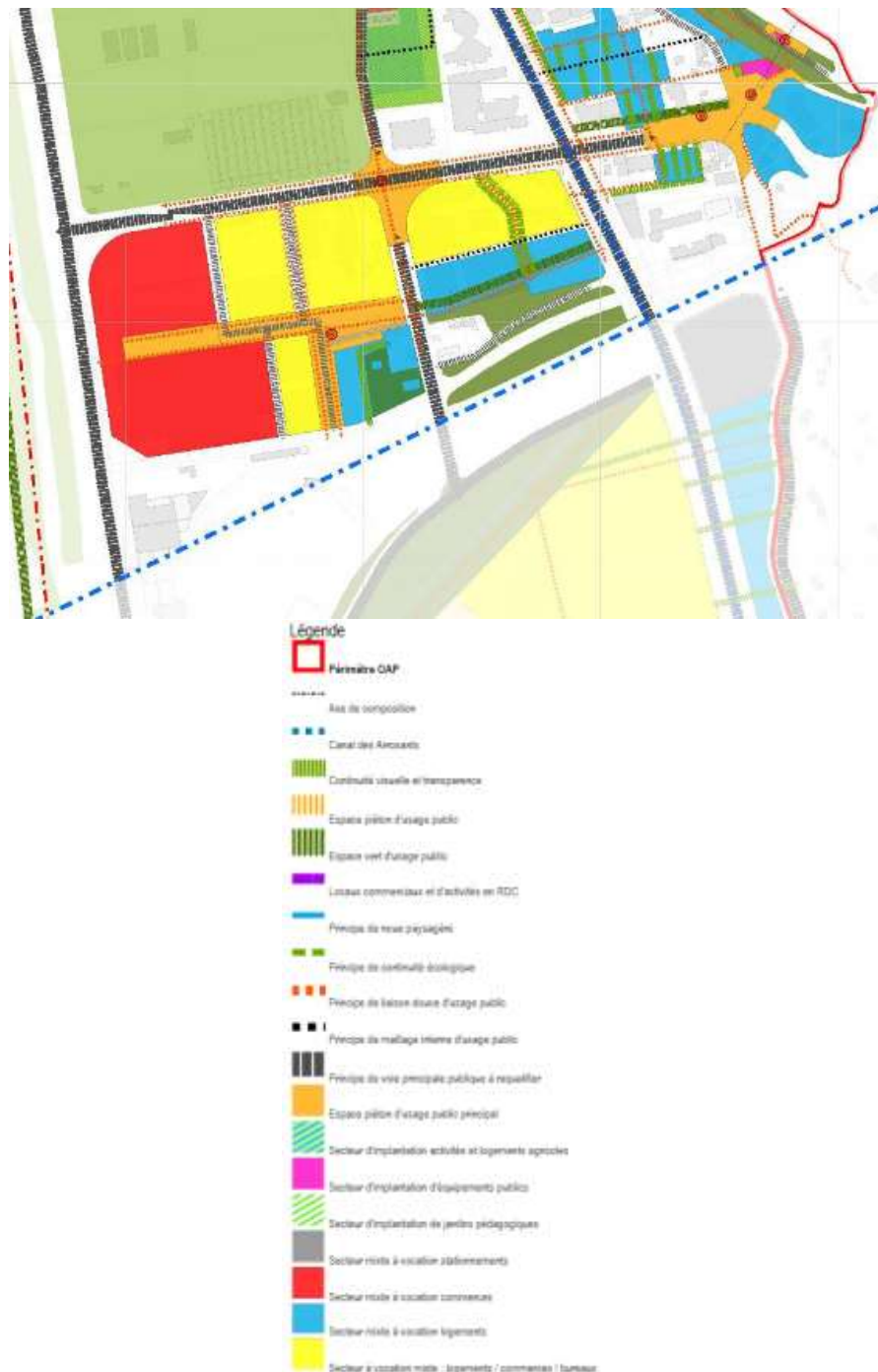
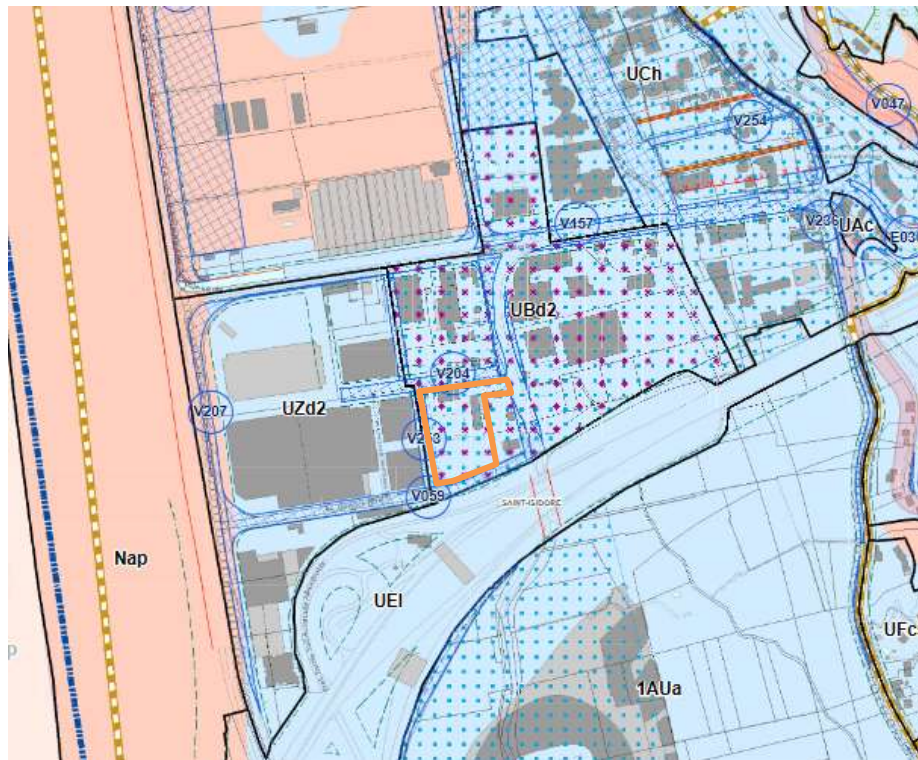


Figure 9 : Extrait de l'OAP concernant le secteur d'étude (PLUm)

⇒ Le secteur d'étude est classé dans la zone UBd2 du PLUm en vigueur. Cette zone « UB » correspond d'espaces à vocation principale d'habitat, de commerces, de services, et d'activités sans nuisances implantées principalement le long des voies principales.





**Le secteur d'étude est concerné par l'emplacement réservé V 253**

Nom de l'ER	Objet de l'ER	Type de l'ER	Bénéficiaire de l'ER	Surface (m <sup>2</sup> )
V253	VOIE NOUVELLE DE 11 ET 14 METRES RELIANT L'AVENUE AUGUSTE VEROLA A L'AVENUE GUSTAVE EIFFEL	Voirie	Métropole Nice Côte d'Azur	2772

- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par un emplacement réservé pour la création d'une nouvelle voie. Il est aussi concerné par un Périmètre de Mixité Sociale.
- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans un secteur exposé aux nuisances sonores du fait d'une structure viaire très développée dans les environs proches du secteur d'étude (présence de l'autoroute à proximité du secteur d'étude).

## 4. Les servitudes d'utilité publique

Le PLUm en vigueur permet de prendre connaissance des éventuelles servitudes d'utilité publiques présentes à l'échelle de la commune et donc du secteur d'étude.

Selon l'extrait de carte ci-dessous, le secteur d'étude est concerné par deux servitudes d'utilité publique :

- PT1 Transmission radio électriques : servitude contre les perturbations magnétiques
- I 3 Gaz : zone tampon, périmètre gaz de France.

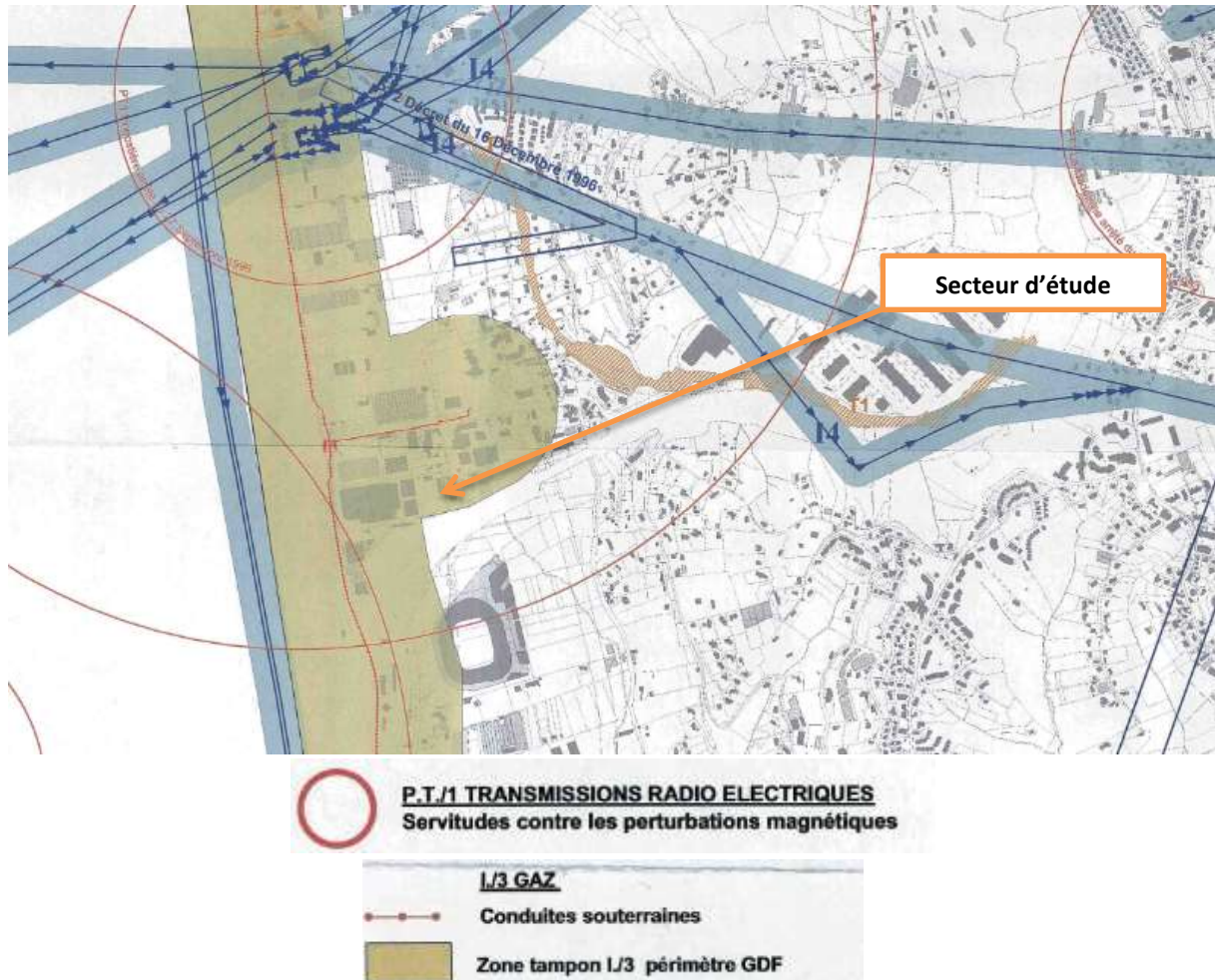


Figure 10 : Extrait de la carte de localisation des servitudes d'utilité publique sur la commune de Nice (PLUm)

⇒ Le zonage du PLUm, les emplacements réservés et les servitudes d'utilité publiques identifiés à l'échelle du secteur d'étude ne représentent pas de contraintes particulières pour le projet, à l'échelle du secteur d'étude.

## 5. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Métropole Nice Côte d'Azur	Secteur d'étude localisé dans la Plaine du Var, site Eco Vallée » (OIN)	Le secteur d'étude est situé dans une zone déjà urbanisée, reconnue par la métropole. Le projet se localise dans un espace identifié comme OIN, Eco Vallée : cet encadrement permet de concilier urbanisation et écologie afin de privilégier une urbanisation cohérente et respectueuse des espaces environnants aux enjeux écologiques reconnus
DTA	Secteur d'étude localisé dans un espace stratégique de développement urbain	Le projet se situe dans la continuité des grands axes de communications routiers, et dans la continuité d'un tissu urbain commercial dense.
PLUm	Secteur d'étude en zone UBd2	<p>Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLUm. Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) approuvé le 25/10/2019.</p> <p>Le secteur d'étude est localisé dans l'OAP de la plaine sur Var, et se destine à de la création de logements mixtes, de commerces et de bureaux.</p> <p>Le secteur de projet est localisé dans une zone concernée par des mesures de protection vis-à-vis des perturbations magnétiques et des canalisations souterraines de gaz.</p>



### III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE

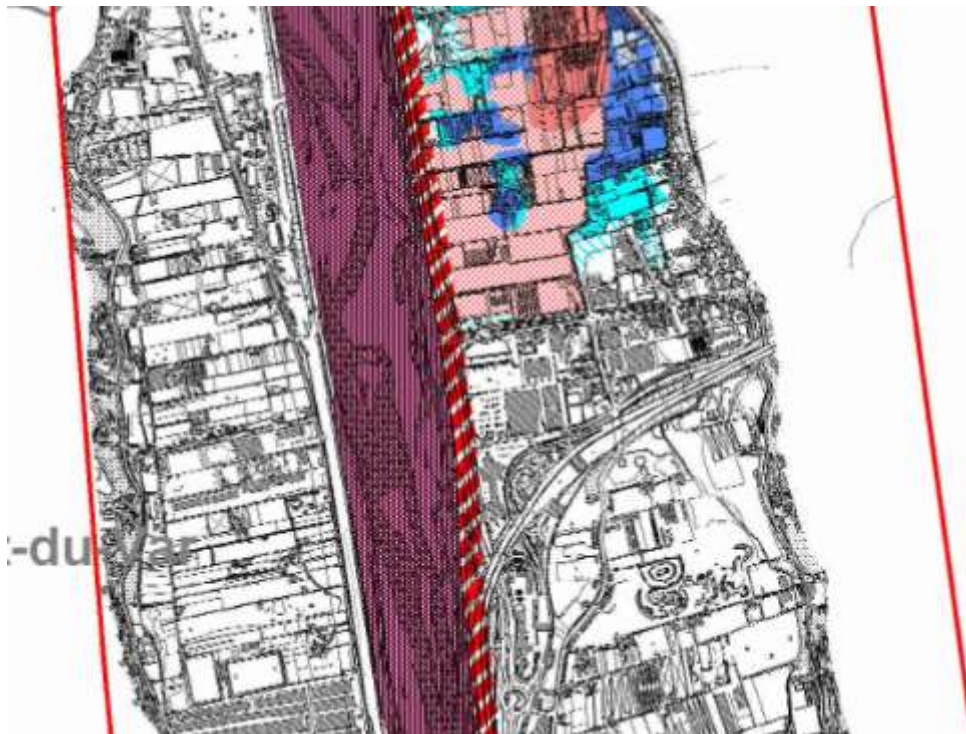
#### 1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le site Géorisques, permet de visualiser les risques présents sur la commune de Nice, en fonction des différentes thématiques, appréhendées ci dessous :

➤ Le risque inondation

La commune de Nice est concernée par le risque inondation. La commune est d'ailleurs concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations.

Le secteur d'étude est concerné par le PPR Inondation de la Basse Vallée du Var. Ce dernier a été approuvé le 18 Avril 2011. Selon ce document en vigueur, le secteur d'étude n'est concerné par aucun zonage réglementaire. Il apparait donc peu contraint par les risques inondation, bien que potentiellement présents.



ZONES BLEUES				ZONES ROUGES					
		Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel		Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel	
B1		Urbanisée	Faible	Nul à modéré	R1		Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
B2		Urbanisée	Modéré	Nul à modéré	R2		Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
B3		Urbanisée	Faible	Fort à très fort	R0		Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
B4		Urbanisée	Modéré	Fort à très fort	R3		Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		
B5		Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré					
B6		Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort					

Figure 11 : Extrait du PPRI Basse Vallée du Var (Préfecture des Alpes Maritimes)

La commune dispose d'un Atlas des zones inondables. Ce document, n'a aucune portée réglementaire, mais permet de prendre connaissance des phénomènes d'inondation susceptibles de se produire lors du débordement des cours d'eau. A ce propos, le secteur d'étude est localisé dans une enveloppe approchée d'inondation potentielle, en raison de sa proximité avec le Var. Aucune marque de crue, n'est cependant recensée dans le secteur d'étude. Selon cette donnée, le secteur d'étude reste concerné par le risque inondation.



**Figure 12 : Extrait de l'AZI sur la commune de Nice (DREAL PACA)**

La commune est concernée par la présence d'un Programme de Prévention (PAPI). Créés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux. Le secteur d'étude, étant relativement proche du Var, est concerné par le PAPI de ce cours d'eau.

**Tableau 1 : PAPI concernant la commune de Nice (Géorisques)**

Nom du PAPI	Aléa	Date de labellisation	Date de signature	Date de fin de réalisation
06DREAL20140002 - PAPI complet Var	Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	13/12/2011	28/10/2013	





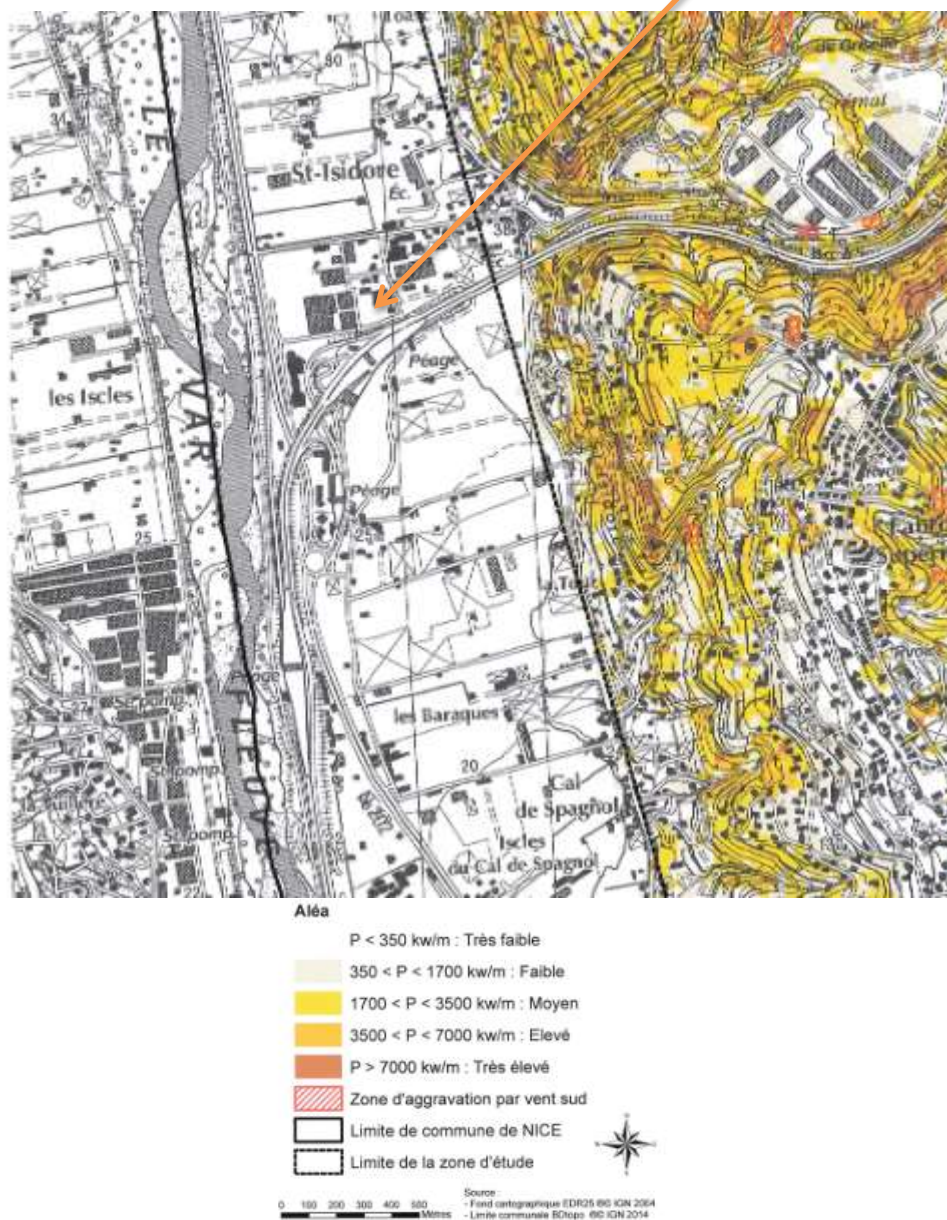


Figure 14 : Extrait de la carte des aléas du PPRN Feux de Forêt (DDTM 06)

En complément de ces données, la base de données Prométhée a été interrogée afin de recenser les incendies de forêt sur une période de 10 ans (entre 2010 et 2021).

Sur cette période, 32 incendies sont recensés sur la commune, pour une surface totale de 8.79 hectares. La plupart de ces incendies sont involontaires (travaux, malveillance par ex).

**Aucune de ces données ne concernent le secteur d'étude.**



**Tableau 2 : Liste des incendies de Forêt recensés dans la commune de Nice sur une période de 10 ans (Prométhée)**

Type	Alerte	Dpt.	Commune↑	Surface(ha)	Nature de la cause
Forêt	28/03/2012	06	Nice	0,9000	Involontaire (particulier)
Forêt	13/05/2014	06	Nice	0,0100	Reprise Incendie
Forêt	12/05/2014	06	Nice	0,0200	Travaux Forestiers
Forêt	10/08/2014	06	Nice	0,5000	Conflit
Forêt	10/08/2014	06	Nice	0,0100	-
Forêt	12/08/2014	06	Nice	0,4000	Loisirs (Particuliers)
Forêt	27/08/2014	06	Nice	0,5000	Travaux Industriels/Publics
Forêt	23/08/2012	06	Nice	0,0500	-
Forêt	25/02/2012	06	Nice	0,0500	-
Forêt	23/06/2015	06	Nice	0,5000	-
Forêt	21/07/2015	06	Nice	0,2400	Vehicules
Forêt	28/06/2015	06	Nice	1,8700	Loisirs (Particuliers)
Forêt	09/03/2016	06	Nice	0,0100	-
Forêt	08/08/2018	06	Nice	0,0200	Lignes Electriques
Forêt	22/10/2016	06	Nice	0,2640	Travaux (Particuliers)
Forêt	22/08/2017	06	Nice	0,0090	-
Forêt	12/09/2017	06	Nice	0,1450	Travaux (Particuliers)
Forêt	28/08/2018	06	Nice	0,0800	-
Forêt	19/06/2019	06	Nice	0,0500	Travaux (Particuliers)
Forêt	25/08/2019	06	Nice	0,1000	-
Forêt	08/05/2011	06	Nice	0,0500	Involontaire (particulier)
Forêt	16/08/2011	06	Nice	0,0060	Malveillance
Forêt	29/09/2011	06	Nice	0,8000	-
Forêt	08/10/2011	06	Nice	0,2000	Involontaire (particulier)
Forêt	23/05/2010	06	Nice	0,0500	Involontaire (travaux)
Forêt	25/05/2010	06	Nice	0,0500	Involontaire (particulier)
Forêt	25/05/2010	06	Nice	0,0500	Accidentelle
Forêt	13/07/2010	06	Nice	0,1500	Malveillance
Forêt	16/07/2010	06	Nice	0,3000	-
Forêt	20/07/2010	06	Nice	0,6000	-
Forêt	26/02/2020	06	Nice	0,8000	-
Forêt	13/08/2020	06	Nice	0,0100	-

- ⇒ Selon le croisement de toutes ces données, et au regard du faciès fortement urbanisé du secteur d'étude, il n'est pas directement concerné par le risque incendie de forêt.
- ⇒ **Les enjeux sont donc jugés négligeables.**

#### ➤ Le risque mouvements de terrains

*Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.*

Dans la commune de Nice, **2 types** de mouvements de terrain prédominent. Il s'agit des éboulements et des glissements de terrain.

Selon les données cartographiques fournies par le BRGM et Géorisques, **un mouvement de terrain historique n'est recensé dans les 500 mètres autour du secteur d'étude : il s'agit d'un éboulement.**



Figure 15 : Localisation des mouvements de terrain recensés dans la commune de Nice, à proximité du secteur d'étude (point I), selon la base de données du BRGM (Géorisques)

La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de Terrain (PPRNMT). Il a été approuvé le 5 décembre 2008 (mouvements de terrain), et le 16 mars 2020 (affaissements et effondrements)

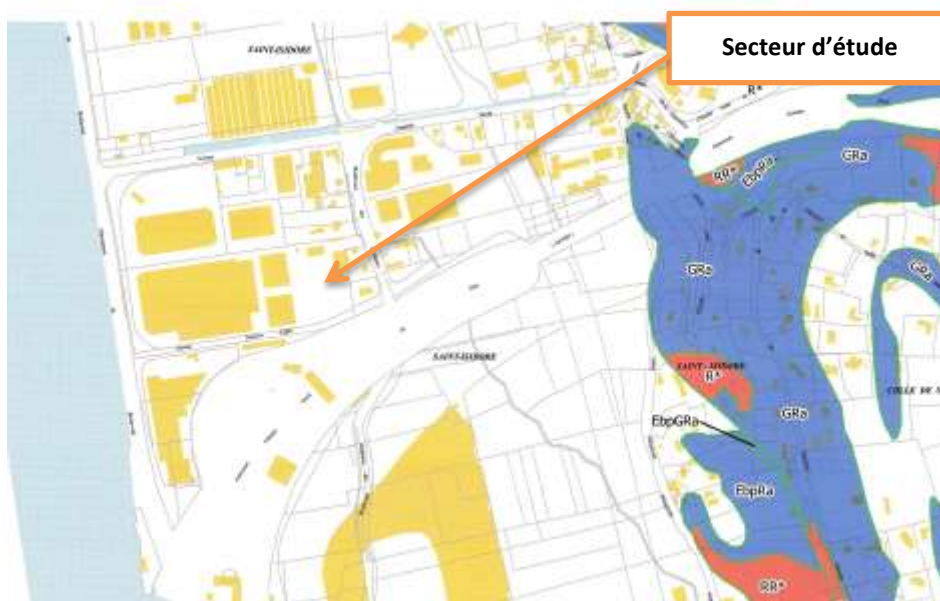


Figure 16 : Extrait de la carte de zonage du PPRMT (Préfecture Alpes Maritimes)

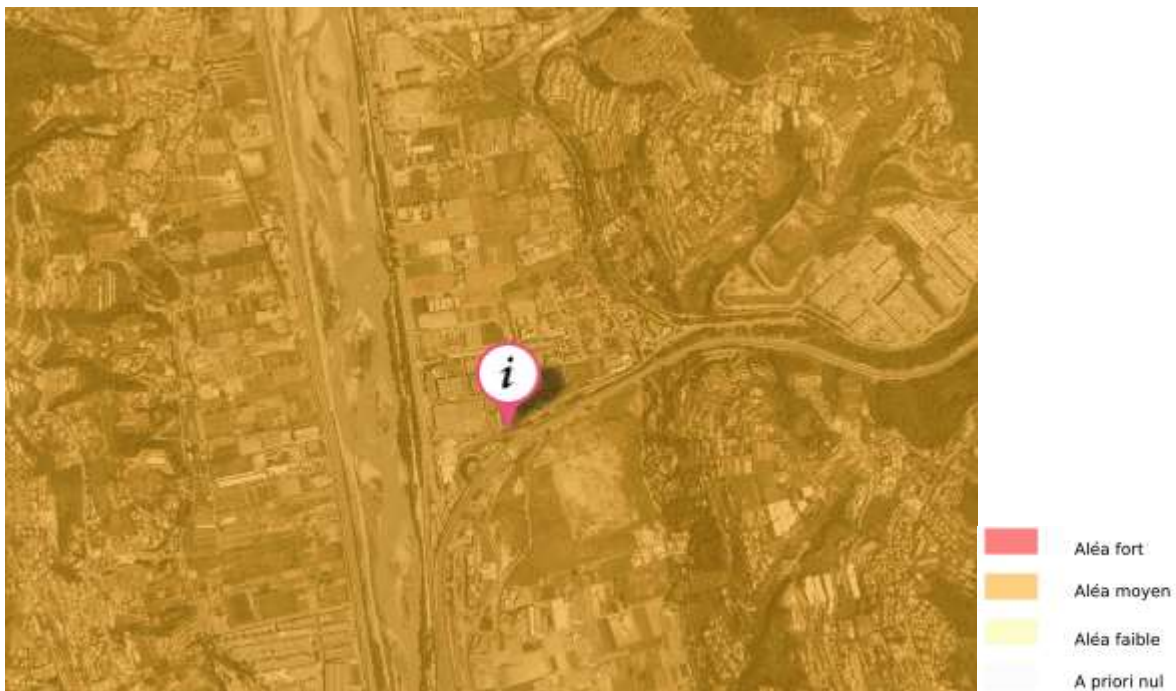
- ⇒ La commune de **Nice est concernée par un PPRNMT**. Cependant, aucune donnée historique, ne concerne directement le secteur d'étude. L'éboulement le plus proche est localisé dans un rayon de 500 mètres autour du secteur d'étude.
- ⇒ **Les enjeux concernant les mouvements de terrain sont jugés faibles à l'échelle du secteur d'étude.**

➤ **Le risque retrait – gonflement des argiles**

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Selon les données fournies par la base de données du BRGM, et le site Géorisques, la commune de Nice est concernée par **des aléas moyens sur l'ensemble de son territoire**. La commune n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux.



**Figure 17 : Extrait de la carte des aléas Retrait gonflement des sols argileux (BRGM, Géorisques)**

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa **moyen** en ce qui concerne le risque retrait-gonflement des sols argileux.
- ⇒ **Les enjeux sont considérés comme modérés à l'échelle du secteur d'étude.**



### ➤ Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

La commune de Nice est exposée à des risques moyens (niveau 4) de séismes, selon les données Géorisques. La commune dispose d'un PPRN-Séismes. Ce dernier a été approuvé le 28 janvier 2019.

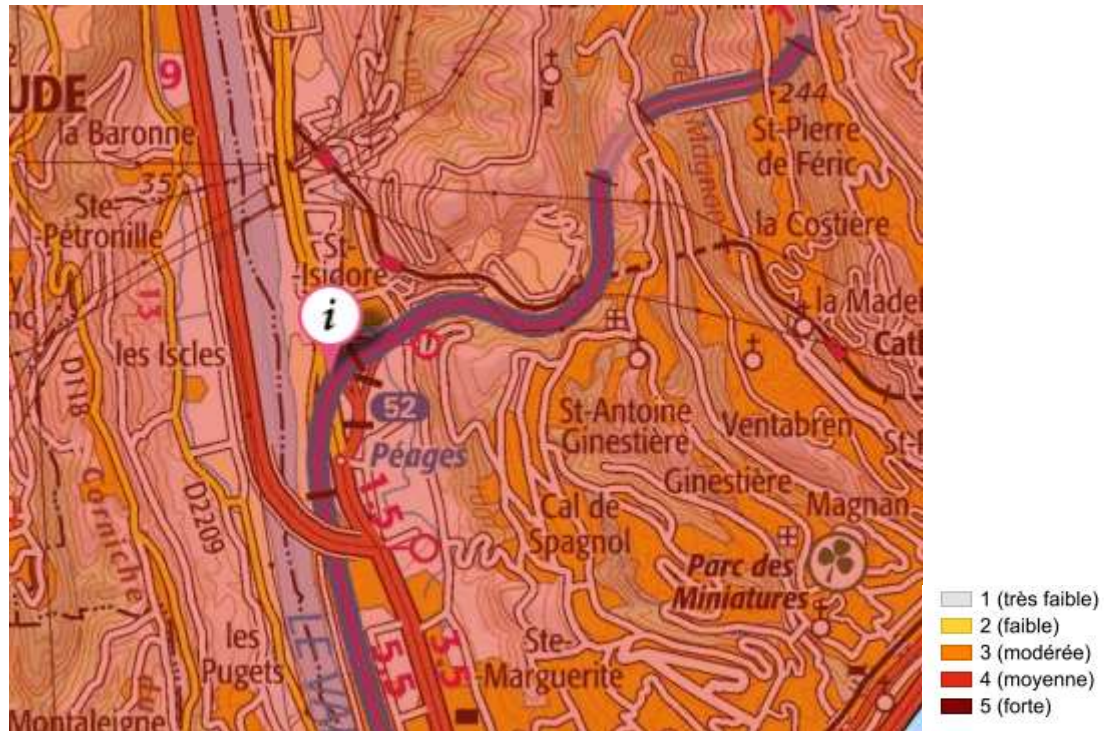


Figure 18 : Exposition sismique, sur la commune de Nice (Géorisques) Le secteur d'étude est identifié par le point I

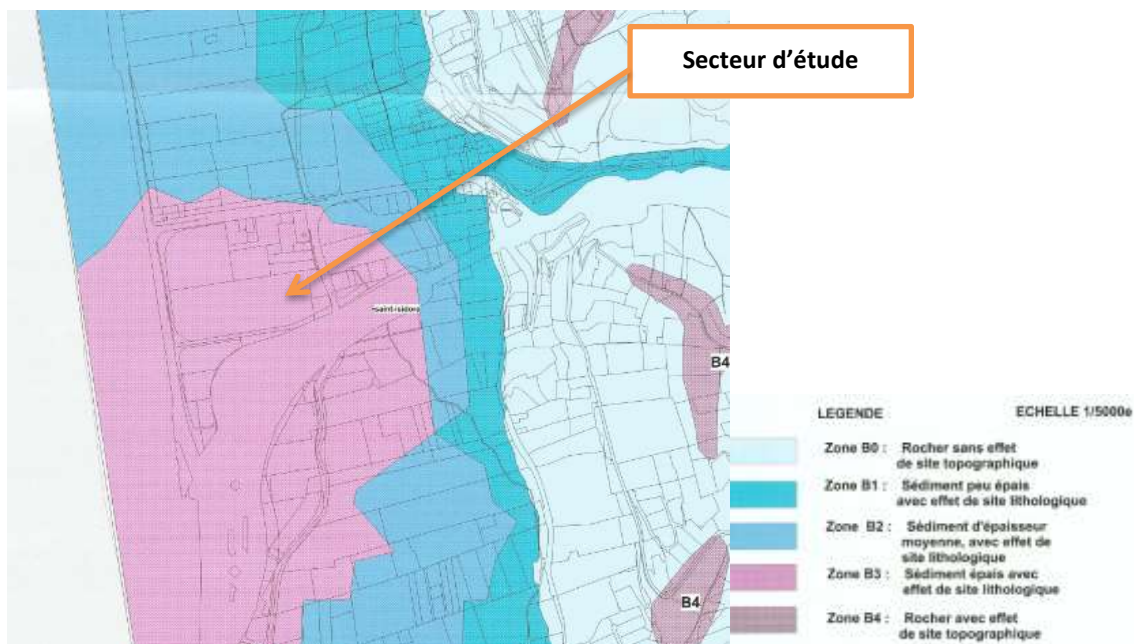


Figure 19 : Extrait de la carte du PPRN Séismes (Préfecture des Alpes maritimes)

Le secteur **d'étude est localisé en zone B3**. Le projet devra donc se conformer à la réglementation en vigueur pour ce type de zonage. De plus, selon le risque moyen de séismes, qui concerne l'ensemble de la commune de Nice, les nouvelles constructions devront suivre la **norme parasismique Eurocode 8**.

	I	II	III	IV
<b>Zone 1</b>	aucune exigence			
<b>Zone 2</b>				
<b>Zone 3</b>	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	
<b>Zone 4</b>	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	
<b>Zone 5</b>	CP-MI <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	

<sup>1</sup> Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

<sup>2</sup> Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

<sup>3</sup> Application obligatoire des règles Eurocode 8

Figure 20 : Règles de construction pour les bâtiments neufs (<https://www.preventimmo.fr>)

- ⇒ La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques moyens (4)
- ⇒ Les constructions nouvelles devront respecter la norme Eurocode 8.
- ⇒ Les enjeux sont jugés modérés

➤ **Le risque de transport de matières dangereuses /canalisation de matière dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses dans la commune est généré par un flux important de transit et de desserte. Sont principalement concernées les voies autoroutières, routes départementales, routes nationales et voies de chemin de fer.

**Selon les données fournies par le Dossier Départemental des Risques Majeurs, le secteur d'étude est concerné par ce risque. Il est, en effet situé à proximité de l'A8.**

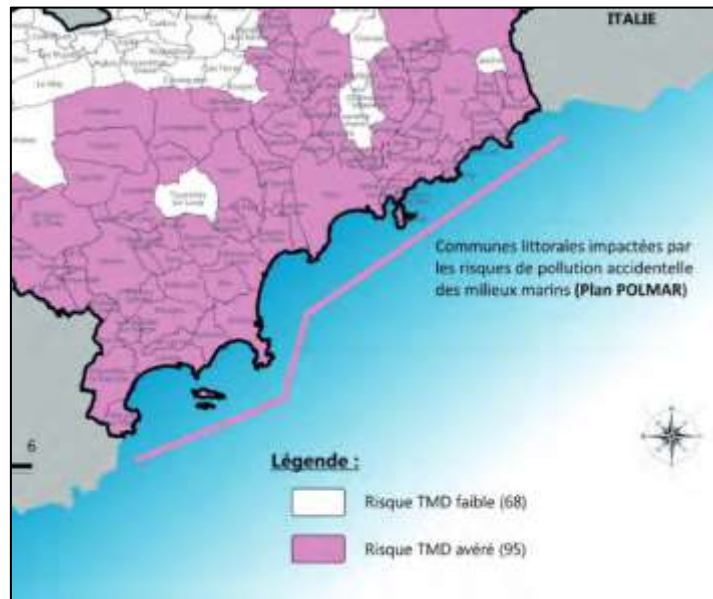


Figure 21 : Extrait de la carte de TMD (DDRM 06)

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement

Comme l'atteste les données fournies par Géorisques, le commune de Nice, et notamment les abords direct sur secteur d'étude sont concernés par le passage d'une canalisation de gaz naturel. Cette données avait déjà été relaté dans les données du PLU (cf SUP).

Bien que cette canalisation ne soit pas directement présente sur le secteur d'étude, une zone tampon est appliquée autour. Ainsi le secteur d'étude est inclus dans cette zone tampon.



Figure 22 : Canalisation de gaz à proximité du secteur d'étude (Géorisques)

⇒ Le secteur d'étude est soumis au risque « transports de matières dangereuses », mais n'est pas concerné par la présence de canalisation de matières dangereuses. Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme modérés-forts au regard de la localisation du secteur d'étude vis-à-vis des routes départementale et autoroute à proximité directe du secteur d'étude à l'est et au nord.

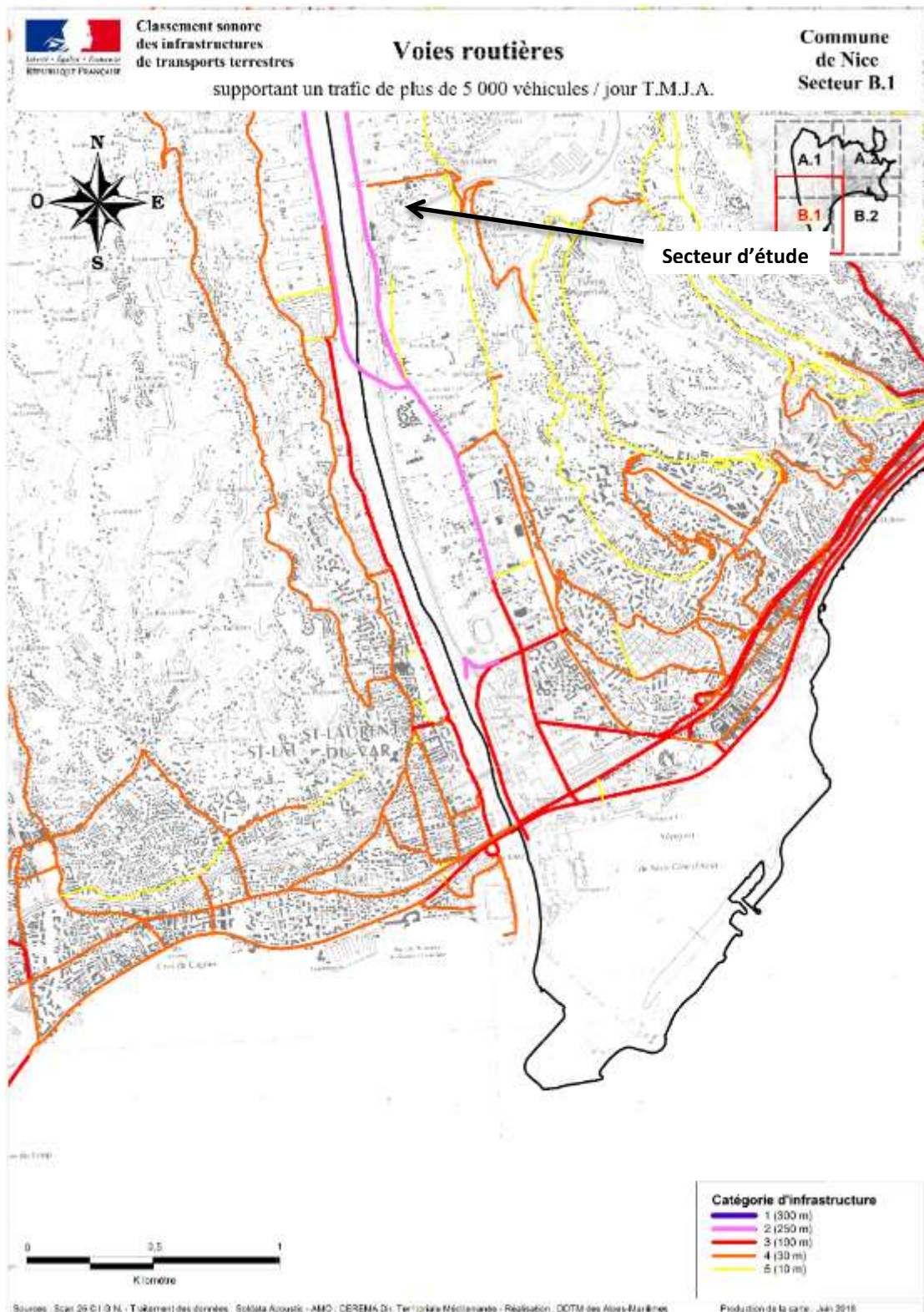
➤ **Nuisances / Voies bruyantes**

**La loi Bruit** (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre la bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

En ce qui concerne les voies bruyantes, la commune de Nice est concernée par les autoroutes A8, et les routes départementales





**Figure 23 : Classement sonores des voies routières dans la commune de Nice (préfecture des alpes maritimes)**

Le secteur d'étude se situe à la sortie de l'autoroute A8, et non loin de la M6202 qui longe le var à l'ouest. Cette dernière est classée en catégorie 2, avec une zone d'influence de 250 mètres de part et d'autre. **Le secteur d'étude sera donc affecté par ces nuisances sonores, et devra donc intégrer cette problématique dans la conception de son projet, que ce soit au niveau confort acoustique que sécurité.**

⇒ **Les enjeux concernant les nuisances sonores sont jugés forts au niveau du secteur d'étude.**

## 2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Prédiagnostic écologique

EVEN CONSEIL a réalisé un prédiagnostic écologique sur le site afin de cibler les éventuels enjeux sur la faune, la flore et les habitats.

### ➤ Contexte du projet

Dans une volonté de dynamiser et de développer ce quartier, Cogedim a pour projet de proposer un projet de construction de logements, comprenant une part de réhabilitation. Ce sont 147 logements qui seront proposés dans ce complexe immobilier alliant mixité sociale, mais aussi commerces en rez-de-chaussée et espaces de stationnement sous terrain.

Pour les logements, il est prévu une démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) niveau Bronze. Le projet respectera le niveau de performance thermique RT2012 -15% ainsi que niveau Efficient Eco-vallée qualité et vise le label NF Habitat.

### ➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, **3 périmètres** ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 150 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 3 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentes dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

**Tableau 3 : Période d'inventaires du pré diagnostic**

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
30/03/2021	Faune flore	14 °C ensoleillé

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

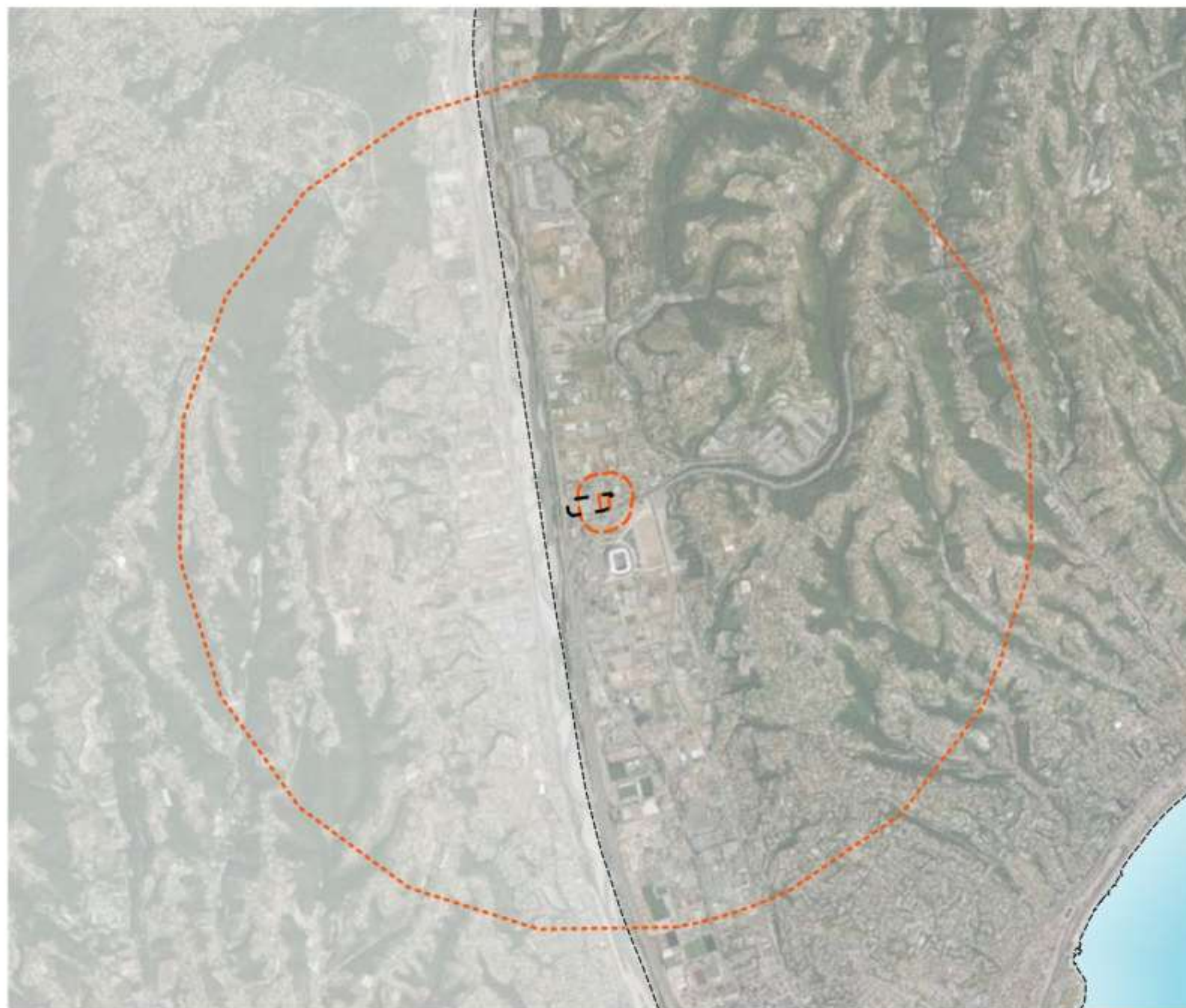
Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2010 ne seront donc pas considérées.



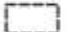




# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Présentation des périmètres d'étude



## Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Parcelle CA 175
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (150 m)
-  Périmètre éloigné (3 km)



0 500 1000 m







# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Présentation du secteur d'étude à l'échelle du périmètre rapproché



## Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Parcelle CA 175
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (150 m)



0 100 200 m



## ➤ SITUATION PAR RAPPORT AUX PÉRIMÈTRES À STATUT

### - Les zones d'inventaires

#### ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permette de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

#### ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

⇒ Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. Le périmètre éloigné entrecoupe cependant 3 types de zones d'inventaires : ZNIEFF 1, 2 et ZICO. Les zones concernées sont recensées dans le tableau ci-après.

**Tableau 4 : Liste des zones d'inventaires identifiées dans le périmètre éloigné**

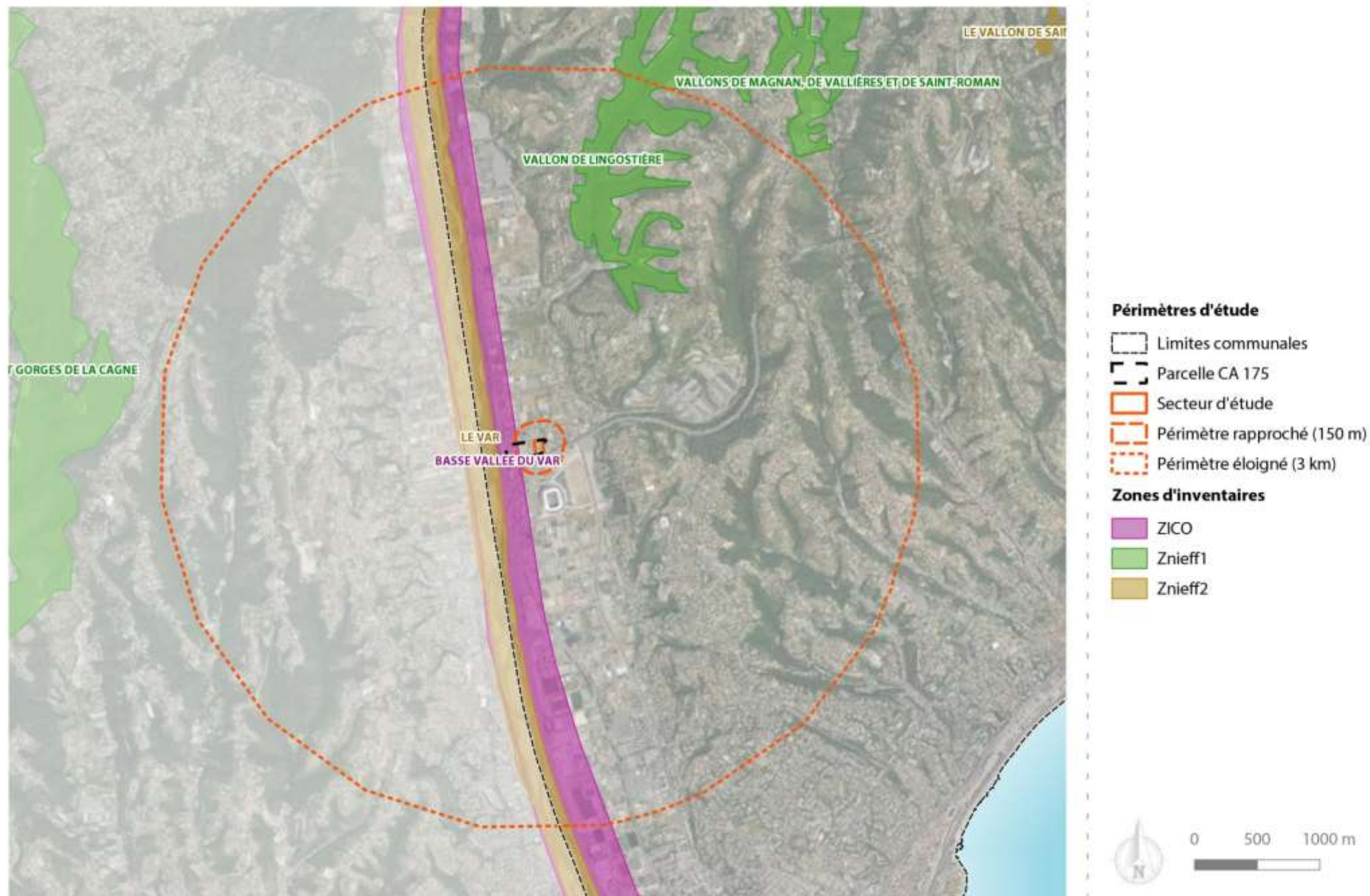
<b>ZNIEFF 1</b>		
<b>Id INPN</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Distance du secteur d'étude</b>
930020440	VALLON DE LINGOSTIÈRE	1.2 km
<b>ZNIEFF 2</b>		
<b>Id INPN</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Distance du secteur d'étude</b>
930020162	LE VAR	300 m
<b>ZICO</b>		
<b>Id INPN</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Distance du secteur d'étude</b>
00257	BASSE VALLÉE DU VAR	150 m



# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Zones d'Inventaires identifiées à l'échelle du périmètre éloigné



- **Les zones réglementaires**

**LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)**

Les APB sont des outils réglementaires, de protection, qui ont pour but de préserver le biotope, afin de prévenir la disparition des espèces protégées. Les APB sont des outils très stricts qui concernent principalement des espaces restreints. Leur réglementation interdit toutes les activités pouvant nuire à l'objectif de conservation et de préservation des espèces concernées et de leurs habitats. Ce biotope est d'ailleurs considéré comme indispensable pour l'accomplissement de tout ou une partie de leur cycle de vie (alimentation, repo, refuge, reproduction...).

*Tableau 5 : Liste des zones réglementaires identifiées dans le périmètre éloigné*

APB		
Id INPN	Intitulé	Distance du secteur d'étude
FR3800576	Vallons De Saint-Pancrace, De Magnan, De Lingostière Et Des Vallières	1.2 km

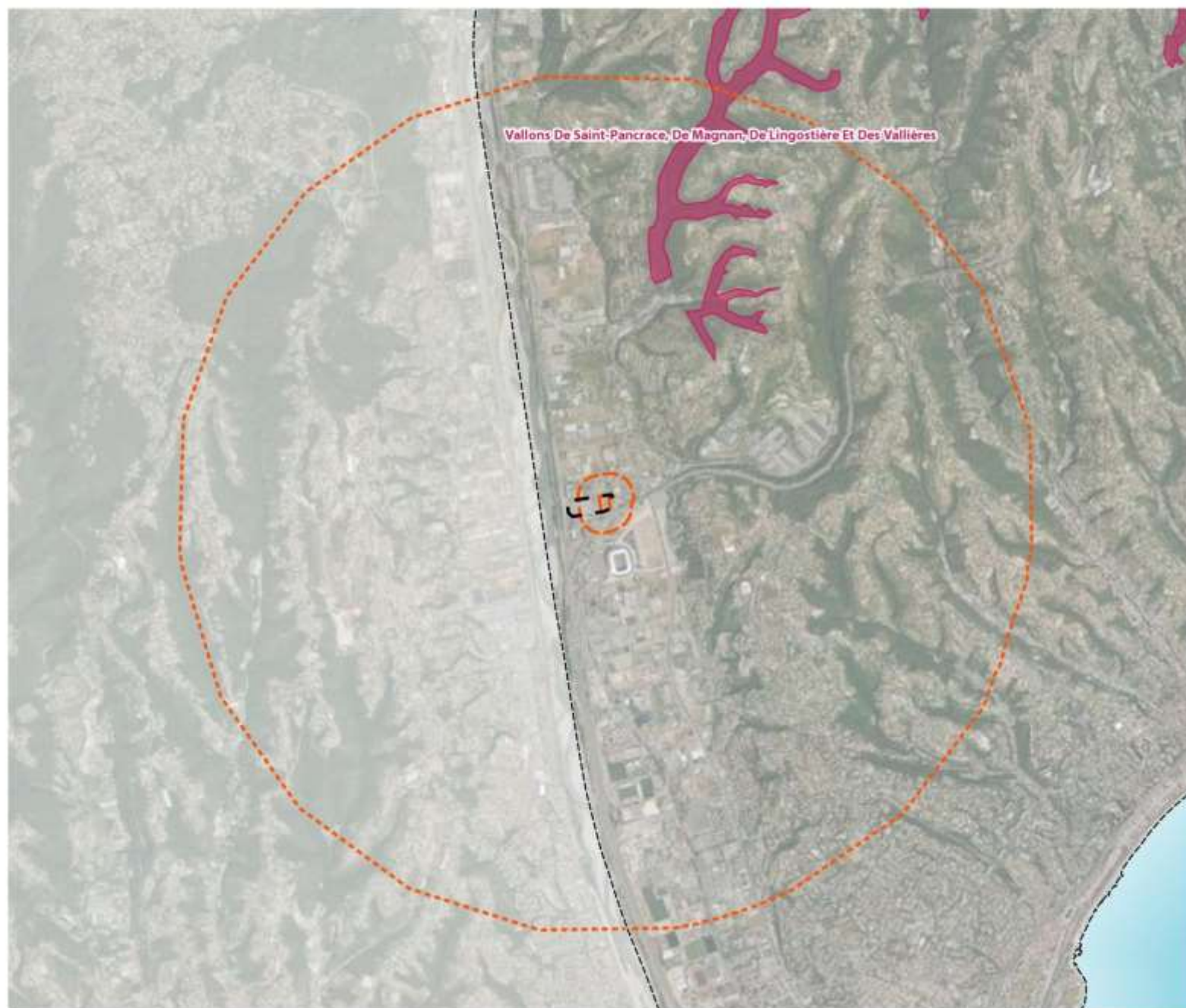
⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone réglementaire. Le périmètre éloigné entrecoupe cependant un APB : Vallons De Saint-Pancrace, De Magnan, De Lingostière Et Des Vallières. Il sera donc étudié dans le cadre des espèces à large dispersion.**



# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Zones réglementaires identifiées à l'échelle du périmètre éloigné



## Périmètres d'étude

- Limites communales
- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (150 m)
- Périmètre éloigné (3 km)

## Zones réglementaires

- Arrêtés de protection de biotope



### - **Le réseau Natura 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

### **NATURA 2000 EN PACA**

Le réseau Natura 2000 de PACA à l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

⇒ **Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. Le secteur d'étude apparaît localisé non loin de la ZPS « Basse Vallée du Var ». Les zones Natura 2000 identifiées dans le périmètre éloigné sont recensées dans le tableau ci-dessous.**



**Tableau 6 : Liste des zones Natura 2000 identifiées dans le périmètre éloigné**

<b>ZSC</b>		
<b>Id INPN</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Distance du secteur d'étude</b>
FR9301569	Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise	1.2 km
<b>ZPS</b>		
<b>Id INPN</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Distance du secteur d'étude</b>
FR9312025	Basse Vallée du Var	300 m

# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Zones Natura 2000 identifiées à l'échelle du périmètre éloigné



## Périmètres d'étude

- ▭ Limites communales
- - - Parcelle CA 175
- ▭ Secteur d'étude
- ▭ Périmètre rapproché (150 m)
- ▭ Périmètre éloigné (3 km)

## Natura 2000

- ▨ Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- ▭ Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



0 500 1000 m

## ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut. Cependant, les périmètres, rapproché et éloigné, entrecouper plusieurs zones à statut, qui devront être prises en compte, afin d'affiner les enjeux écologiques pressentis.

Le secteur d'étude est situé sur un espace très urbanisé, en continuité d'espaces construits et de zones commerciales. Au regard de l'évolution du site, cet espace a préservé au cours du temps la nature de ses activités. Son environnement, a cependant évolué via une densification importante et croissante. Le secteur d'étude est concerné par des pressions urbaines importantes du fait de la présence d'un bâti dense, de zones commerciales fortement fréquentées, qui impliquent une circulation routière relativement importante et constante. L'emplacement choisi pour l'implantation de ce projet apparaît justifié au regard de l'état actuel du secteur d'étude (dent creuse), et du fait des règlements imposés par le PLUm.

Malgré la proximité avec le Var, et quelques zones à statut reconnues, cette analyse et cette situation géographique permet de considérer le secteur d'étude, comme détaché des grands espaces naturels qui interviennent dans la richesse et dans la fonctionnalité du réseau écologique local (mais aussi à plus large échelle).

**Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont considérés comme globalement modérés-faibles.**

### ➤ OCCUPATION DU SOL

#### RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

**En ce qui concerne le secteur d'étude, il est compris dans 2 types de milieux :**

- **121 : Zones industrielle ou commerciale (au nord)**
- **122 : Réseau routier et ferroviaire et espaces associés (au sud)**

L'approche proposée par ce référentiel apparaît cohérente avec l'occupation réelle du sol du site d'étude mais présente une discordance avec les délimitations des espaces limitrophes. En effet, bien que le péage au sud, et le réseau routier dense jouxte avec le secteur de projet, ceux-ci ne sont pas directement concernés par les limites de site.

#### RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2014

Le référentiel proposé par le CRIGE PACA est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon les données fournies par le CRIGE PACA, le site d'étude est essentiellement composé par des espaces naturels ouverts et des espaces agricoles de type vignobles. Le réseau routier principal apparaît, et les espaces urbains sont différenciés en fonction de leur nature et de leur vocation.

**Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :**

- **112 : Tissu urbain discontinu**

**Le secteur d'étude est longé au sud par le réseau routier (122) et à l'ouest par une zone d'activité et d'équipement (121). Ceci apparaît fortement cohérent avec l'agencement présenté sur la vue aérienne.**

**Cette occupation du sol se rapproche sensiblement des données observables sur vues aériennes. Les différentes entités sont bien identifiables sur la donnée de l'occsol. Le réseau routier est bien délimité et le tissu urbain qui borde le secteur d'étude est aussi bien représenté.**

Cependant, à cette échelle, ces données ne peuvent pas être considérées comme précises. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques précis et complets pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.



# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel Corine Land Cover 2018



## Périmètres d'étude

- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelle CA 175
- ▭ Secteur d'étude
- ▭ Périmètre rapproché (150 m)

## Occupation du sol (CLC18)

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- 142 - Equipements sportifs et de loisirs
- 242 - Systèmes cultureux et parcellaires complexes
- 331 - Plages, dunes et sable



# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel CRIGE PACA 2014



## Périmètres d'étude

- Limites communales
- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (150 m)

## CRIGE PACA 2014

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 113 - Espaces de bati diffus et autres batis
- 121 - Zones d'activités et équipements
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- 141 - Espaces ouverts urbains
- 142 - Équipements sportifs et de loisirs
- 214 - Zones à forte densité de serres
- 222 - Arboriculture autre que oliviers
- 231 - Prairies
- 243 - Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation
- 313 - Forêts mélangées
- 332 - Roches et sols nus
- 511 - Cours et voies d'eau





### ➤ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

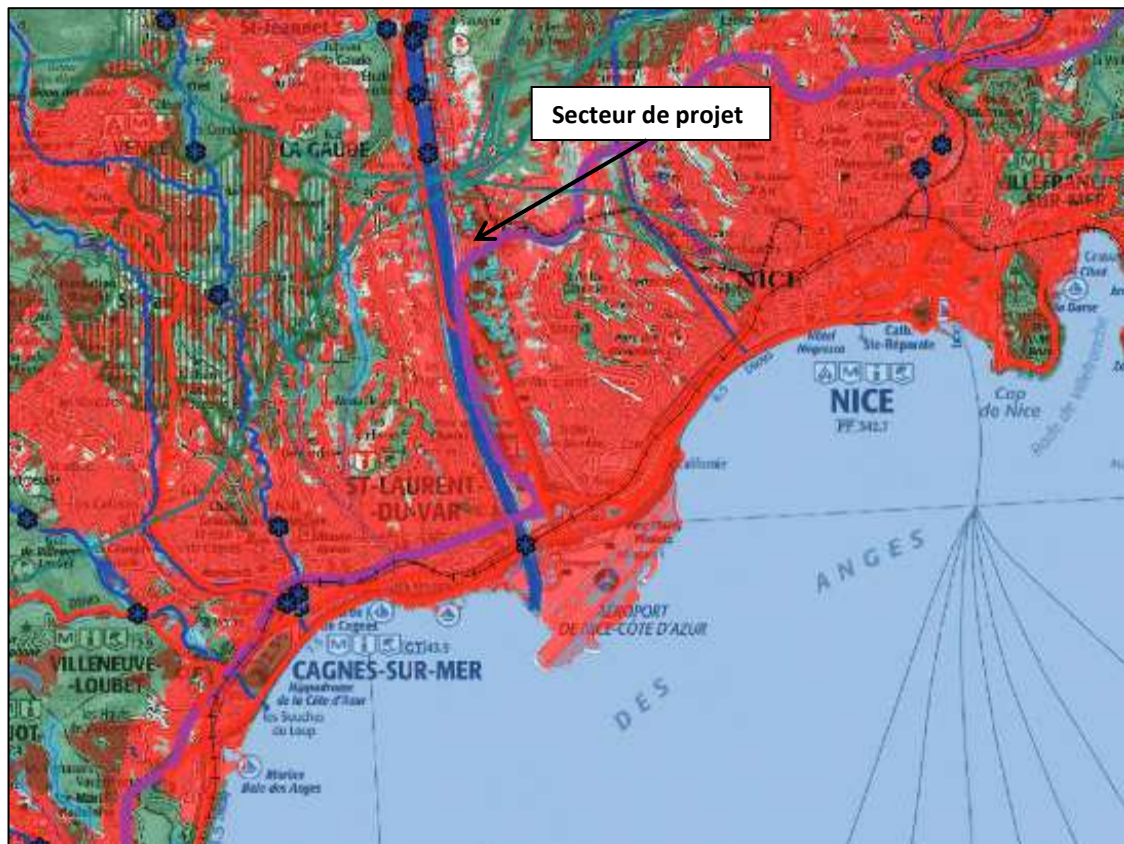
Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvée par le Conseil Régional le 17/10/2014.

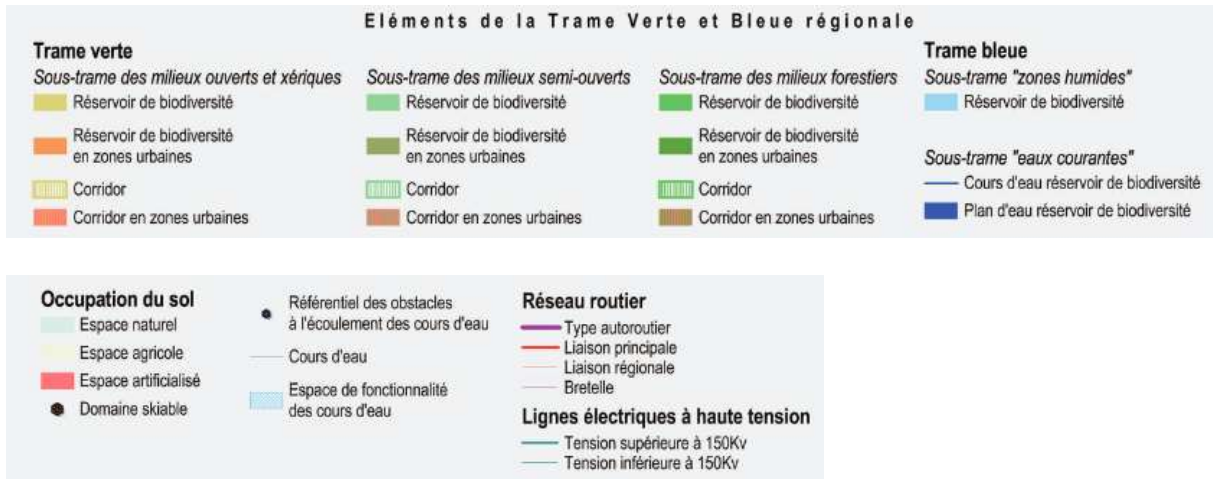
Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbanisé, inclus dans un ensemble d'espaces artificialisés. Les données fournies par le SRCE, mettent bien en évidence les éléments linéaires fragmentant tels que les voiries qui jouxtent avec le secteur d'étude (autoroute, nationales ....)
- ⇒ Le secteur d'étude n'est pas situé dans un réservoir de biodiversité et n'apparaît pas indispensable au fonctionnement global du réseau écologique.
- ⇒ Le secteur de projet ne se situe pas dans un espace de fonctionnalité des cours d'eau.
- ⇒ Il ne présente aucun rôle prépondérant dans la fonctionnalité du réseau écologique.





**Figure 24 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)**

- ⇒ **Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique sont considérés comme faibles dans ce contexte. Le secteur d'étude apparaît déconnecté des grands ensembles assurant la fonctionnalité écologique des entités naturelles. Le secteur d'étude est enserré entre des espaces linéaires (voiries), et des espaces bâtis denses et fortement fréquentés (centres commerciaux).**
- ⇒ **Les études terrain, permettront de pressentir la fonctionnalité du secteur d'étude au sein du réseau écologique local. Cependant, les premières analyses bibliographiques ne montrent aucune intervention et aucun intérêt du secteur d'étude dans la fonctionnalité écologiques des espaces à plus ou moins large échelle.**



➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

## LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, **5 typologies** d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 30 mars 2021, sur site.

### **J1 Espaces bâti (maison, hangar, volière et espace de stationnement)**

Le secteur d'étude est composé, notamment dans sa portion nord est, de plusieurs espaces bâti, relatifs à des habitations. Une maison individuelle est présente au nord alors qu'un grand hangar avec annexe est présent à l'est. Ces lieux sont actuellement condamnés car non habités. Les espaces autour de la maison permettent le stationnement de plusieurs véhicules.

Bien que ces deux espaces ne soient plus habités, ils restent en bon état général ce qui justifie une réhabilitation des lieux. Au regard de l'environnement de ces espaces (chantier, zone commerciale....), ces espaces bâti ne présentent aucun intérêt écologique.



*Photo 1: Zones bâties présentes dans le secteur d'étude (EVEN, Mars 2021)*

### **J4.2 Réseau routier**

L'ouest du secteur d'étude est longé par le parking dédié aux commerces présents dans la zone commerciale. Cet habitat, composé d'enrobé, n'a aucun intérêt écologique. Au contraire, la manœuvre de la voiture et la circulation permanente est une source de nuisances qui limite le potentiel du secteur d'étude.



*Photo 2 : Parking à l'ouest du secteur d'étude dédié à la zone commerciale (EVEN, Mars 2021)*

### **X22 Jardin domestique avec arbres ornementaux**

Les espaces vacants, présents autour des zones bâties du secteur d'étude sont formés de jardins domestiques. Ce sont des espaces verts homogènes et encore entretenus à ce jour (tonte régulière, qui avait eu lieu peu de temps avant les inventaires de site). Ces espaces ne présentent que peu d'intérêt pour la faune et la flore au regard de leur homogénéité mais aussi à cause de tontes régulières. Par conséquent, les quelques espèces floristiques identifiées sont communes et sans enjeu écologiques (pissenlit, plantain, herbe à robert, orge queue de rat ...).



*Photo 2 : Jardin domestique présent dans le secteur d'étude (EVEN, Mars 2021)*

Chantier en cours : Autour du secteur d'étude, à l'est et au nord, un chantier est actuellement en cours. Il s'agit d'un chantier de grande envergure permettant de construire plusieurs centaines de logements et des commerces. Ces chantiers sont des sources importantes de nuisances (auditives, visuelles...). Beaucoup de déchets issus des chantiers voisins, et des zones commerciales sont présents dans le secteur d'étude. Il est donc en partie dégradé.

Ceci explique donc pourquoi, il a perdu de son intérêt écologique au cours du temps. Les constructions croissantes environnantes ainsi que la présence d'une zone commerciale active participent à enclaver le secteur d'étude et l'isolent totalement. Par conséquent, la faune n'y trouve plus d'intérêt. Seuls certains oiseaux communs des villes viennent fréquenter les espaces verts, et ce ponctuellement.



*Photo 3 : Chantier à l'est et au nord du secteur d'étude (EVEN, Mars 2021)*

### Les entités linéaires

Le secteur d'étude est composé de plusieurs entités linéaires (voir carte des habitats ci-après) :

- **Alignement de citronniers, oliviers, lauriers, et pittosporum** : cet alignement est présent entre les espaces bâtis et le jardin ornamental. Les arbres présents dans cet alignement seront pour la plupart conservés et réimplantés dans le projet final (citronniers, oliviers notamment).
- **Alignement de Pins** : ils sont présents au niveau des espaces de stationnement dédiés à la zone commerciale. Quelques moineaux ont été aperçus dedans.
- **Allée bétonnée avec rosiers en périphérie** : elle sépare le jardin domestique en deux parties. Cet espace a un intérêt ornamental mais ne présente aucun intérêt écologique.
- **Clôture (portail à l'entrée)** : le secteur d'étude est clôturé sur toute sa périphérie par du grillage ou des murs de pierre. Un portail permet l'accès à la propriété.





*Photo 4 : Présentation des différents habitats linéaires (clôture, mur en pierre, linéaires d'arbres et allée avec rosiers)*



# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Habitats identifiés dans le secteur d'étude et son environnement proche



## Périmètres d'étude

- Limites communales
- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude

## Habitats

- J1 Espaces bâti (maison, hangar, volière et espace de stationnement)
- J4.2 Réseau routier
- X22 Jardin domestiques avec arbres ornementaux en périphérie
- Chantier en cours
- Alignement de citronniers, oliviers, lauriers et pittosporum
- Alignement de Pins
- Allée bétonnée avec rosiers en périphérie
- Clotûre (portail à l'entrée)
- Mur



0 10 20 m



## LA FLORE

## ➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Nice.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo-référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2010 ne sont donc pas considérées.

## ➤ Données de Silène flore

Les données de la base de données communale de Silène flore recense la présence de 692 espèces végétales sur la commune de Nice.

Sur la totalité, 12 espèces sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3). Il s'agit,

**Tableau 7 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et identifiées dans la commune de Nice**

Nom valide	Nom commun
<i>Heteropogon contortus</i> (L.) P.Beauv. ex Roem. & Schult., 1817	Herbe à moutons
<i>Malva subovata</i> (DC.) Molero & J.-M. Monts.	Lavetière maritime
<i>Ceratonia siliqua</i> L., 1753	Caroubier
<i>Acis nicaeensis</i> (Ardoino) Lledo, A.P.Davis & M.B.Crespo, 2004	Nivéole de Nice
<i>Typha minima</i> Funck, 1794	Petite massette, Massette grêle
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée, Anémone Coronaire
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Squille
<i>Limonium cordatum</i> (L.) Mill., 1768	Statice à feuilles cordées
<i>Atractylis cancellata</i> L., 1753	Atractyle grillagée
<i>Teucrium fruticans</i> L., 1753	Germandrée arbustive
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Nérion laurier-rose

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de 11 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur).

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Papaver pinnatifidum</i> Moris, 1837	Pavot penné, Pavot à feuilles pennatifides
<i>Cyclamen repandum</i> Sm., 1806	Cyclamen étalé, Cyclamen du printemps
<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825	Consoude à bulbe
<i>Cneorum tricoccon</i> L., 1753	Camélie à trois coques
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale
<i>Coronilla valentina</i> L., 1753 (s. str.)	Coronille de Valence
<i>Stipella capensis</i> (Thunb.) Röser & Hamasha, 2012	Plumet du Cap
<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique
<i>Hyoseris scabra</i> L., 1753	Chicorée scabre
<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri, 1818	Romulée de Colonna, Romulée à petites fleurs
<i>Picris rhagadioloides</i> (L.) Desf., 1804	Picride très élevée

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour, selon les données géoréférencées fournies par la base de données Silène flore.

➤ **Données de l'INPN**

Les données de l'INPN recensent la présence de 552 espèces floristiques au sein de la commune de Nice. Sur la totalité 25 espèces sont protégées à l'échelle nationale. Ces 25 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Article 1 et 3, Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire). Il s'agit :

**Tableau 8 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Nice**

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Acis nicaeensis</i> (Arduino) Lledo, A.P.Davis & M.B.Crespo, 2004	Nivéole de Nice
<i>Allium chamaemoly</i> L., 1753	Ail petit Moly
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poir.) T.Durand & Schinz, 1894	Ampelodesmos de Mauritanie, Diss
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis punaise, Orchis à odeur de punaise
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée, Anémone Coronaire
<i>Atractylis cancellata</i> L., 1753	Atractyle grillagé
<i>Carex grioletii</i> Roem., 1806	Laïche de Griolet
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain
<i>Colchicum cupanii</i> Guss., 1827	Colchique de Bertoloni, Colchique de Cupani
<i>Heteropogon contortus</i> (L.) P.Beauv. ex Roem. & Schult., 1817	Herbe barbue, Andropogon, Hétéropogon contourné
<i>Limonium cordatum</i> (L.) Mill., 1768	Statice à feuilles cordées, Statice cordée
<i>Malva subovata</i> (DC.) Molero & J.M.Monts.	Lavetère maritime
<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854	Scille fausse Jacinthe
<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823	Ophrys de Bertoloni, Ophrys Aurélia
<i>Ophrys bertolonii</i> subsp. <i>bertolonii</i> Moretti, 1823	Ophrys de Bertoloni
<i>Ophrys speculum</i> Link, 1799	Ophrys miroir
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé
<i>Silene badaroi</i> Breistr., 1966	Silène de Salzman, Silène de Badaro
<i>Teucrium fruticans</i> L., 1753	Germandrée arbustive
<i>Tulipa agenensis</i> DC., 1804	Tulipe oeil-de-soleil, Tulipe d'Agen, Tulipe de Lortet
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce
<i>Typha minima</i> Funck, 1794	Petite massette, Massette grêle
<i>Ceratonia siliqua</i> L., 1753	Caroubier
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Scille maritime, Urginée maritime, Squille
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose, Oléandre

La base de données INPN recense aussi la présence de 24 espèces floristiques protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur).

**Tableau 9 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Nice**

Nom valide	Nom vernaculaire	ARTICLE
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale	Article 1
<i>Brassica montana</i> Pourr., 1788	Chou des montagnes	Article 1
<i>Carex mairei</i> Coss. & Germ., 1840	Laïche de Maire	Article 1
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères	Article 1
<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811	Laïche ponctuée	Article 1
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Article 1
<i>Cneorum tricoccon</i> L., 1753	Caméléée à trois coques	Article 1
<i>Coronilla securidaca</i> L., 1753	Sécurigéra	Article 1
<i>Coronilla valentina</i> L., 1753	Coronille de Valence	Article 1
<i>Cyrtomium fortunei</i> J.Sm., 1866	Cyrtomium de Fortune	Article 1
<i>Hyoseris scabra</i> L., 1753	Chicorée scabre, Hyoséris scabre	Article 1
<i>Iberis linifolia</i> L., 1759	Ibérís à feuilles de lin, Ibérís de Prost	Article 1
<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862	Lavatière ponctuée	Article 1
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune, Nénufar jaune	Article 1
<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	Article 1
<i>Papaver pinnatifidum</i> Moris, 1837	Pavot penné, Pavot à feuilles pennatifides	Article 1
<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique	Article 1
<i>Picris rhagadioloides</i> (L.) Desf., 1804	Picride très élevée, Picride fausse rhagadiole	Article 1
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woy., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides	Article 1
<i>Pteris cretica</i> L., 1767	Ptérís de Crète, Fougère de Crète	Article 1
<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri, 1818	Romulée de Colonna, Romulée à petites fleurs	Article 1
<i>Stipella capensis</i> (Thunb.) Röser & Hamasha, 2012	Plumet du Cap	Article 1
<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825	Consoude à bulbe	Article 1
<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753	Mouron délicat	Article 4

Selon INPN Obs, aucune de ces espèces protégées n'a été recensée dans le secteur d'étude, ou à proximité.

**Les données fournies par ces deux bases données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.**

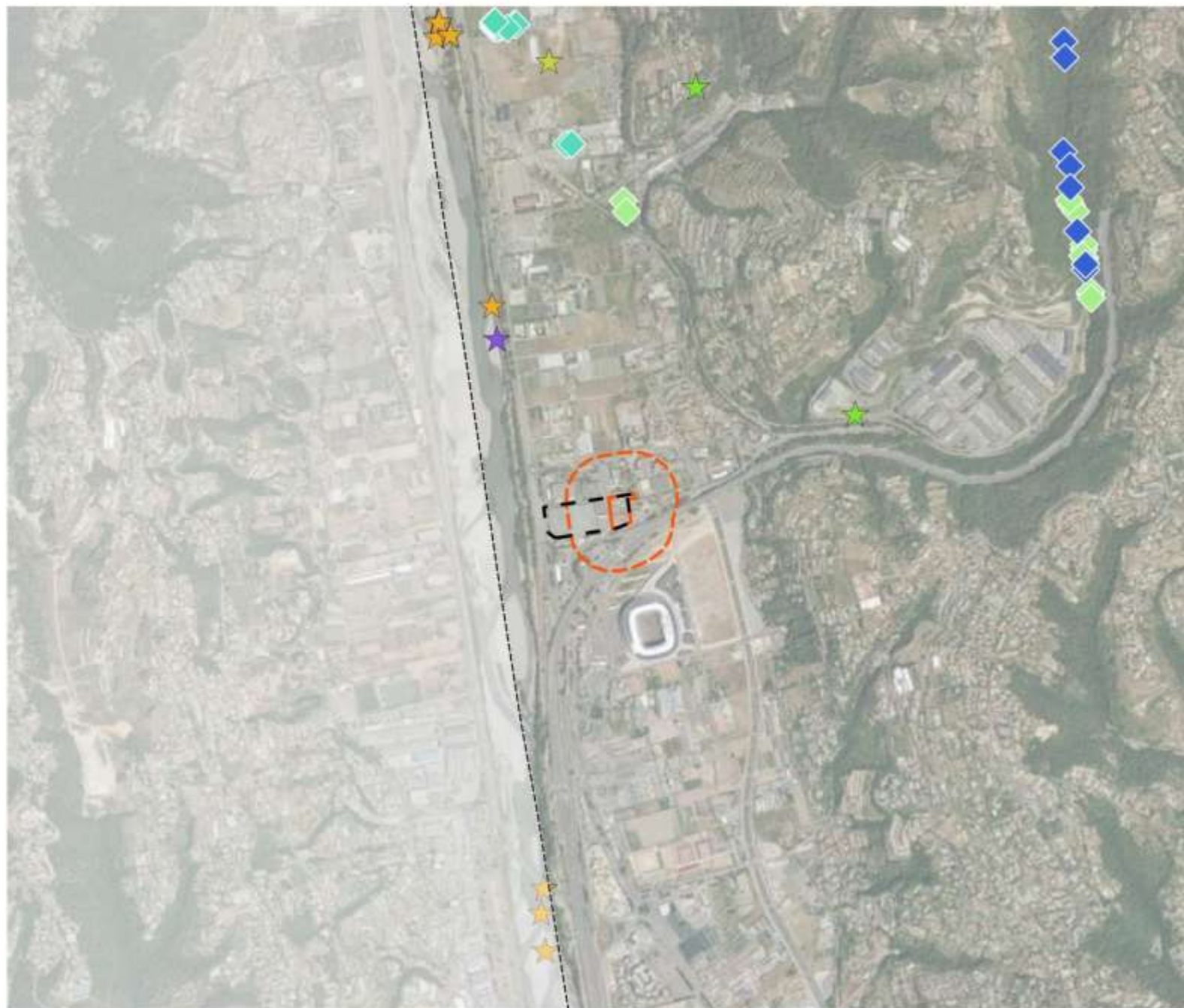
⇒ **Aucune espèce végétale, protégée au niveau national et / ou régional n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude.**



# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Flore protégée identifiée dans le périmètre éloigné, selon la base de données Silène flore



## Périmètres d'étude

- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelle CA 175
- ▭ Secteur d'étude
- ▭ Périmètre rapproché (150 m)

## Flore protégée

### Flore nationale

- ★ Anémone couronnée
- ★ Palmier nain
- ★ Nérion laurier-rose
- ★ Petite massette

### Flore régionale

- ◆ Alpiste aquatique
- ◆ Consoude à bulbe
- ◆ Scolopendre officinale



0 250 500 m



➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrains, réalisés le 30 mars 2021, ont permis de recenser la présence de 32 espèces végétales dans le secteur d'étude et ses environs proches. L'objet de l'étude était d'analyser les enjeux pressentis, en prenant en considération le contexte global du secteur d'étude. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée.

Les espèces sont globalement communes et typiques des espaces urbanisés ou des jardins domestiques. Le secteur d'étude est composé par plusieurs espèces ornementales (arbres). Globalement, la diversité végétale est faible, et ceci est amoindrie par un environnement fortement perturbé (chantiers), par l'isolement du secteur d'étude des autres espaces (clôtures) et par le fait que plusieurs tontes ont été réalisées. Deux espèces invasives ont été identifiées : l'oxalis et l'ailanthe. Il faudra tenir compte de sa présence notamment lors de la période de chantier afin d'éviter sa propagation.

**Tableau 10 : Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic**

Nom latin	Nom commun
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin
<i>Citrus limon</i>	Citronnier
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Eriobotrya japonica</i> (Thunb.) Lindl., 1821	Ériobotrie du Japon, Bibassier, Néflier du Japon
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce
<i>Magnolia</i> sp	Magnolia
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose, Oléandre
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune
<i>Oxalis pes-caprae</i> L., 1753	Oxalis pied-de-chèvre
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	Pariétaire officinale, Herbe à bouteille
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande

Nom latin	Nom commun
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca

## ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude. Les habitats identifiés sont essentiellement anthropisés et dégradés. Le secteur d'étude est entouré par une zone commerciale et plusieurs chantiers en cours, ce qui implique de nombreuses nuisances sonores et visuelles. Le secteur d'étude est aussi dégradé par la présence de poussières, et de déchets issus des espaces de chantier et des zones de commerces. À cela s'ajoute les voiries environnantes qui sont le lieu de flux importants de véhicules.

**En l'absence d'habitat patrimonial et d'intérêt communautaire ainsi que d'habitats naturels, les enjeux prévisionnels sur les habitats sont considérés comme négligeables.**

Les inventaires floristiques du 30 mars 2021, n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales et protégées. Le site subit des pressions anthropiques fréquentes : tontes régulières et pressions anthropiques environnantes (chantier notamment). Ces pressions ne favorisent pas le développement de la flore qui est également freiné par les sols artificialisés et le dépôt régulier de déchets. Les espèces ornementales ont été plantées de manière ponctuelle sans que la fonctionnalité écologique ne soit étudiée ou prise en compte. Il est à noter que le laurier rose est une espèce protégée à l'état sauvage et localisée dans la région PACA. **L'espèce observée sur le site d'étude est ornementale et ne présente donc pas les mêmes enjeux que celle à l'état sauvage. Son statut de protection n'est donc pas pris en compte.**

**Dans ce contexte, les enjeux prévisionnels sur la flore sont considérés comme négligeables.**



# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Enjeux prévisionnels sur la flore et les habitats à l'échelle du secteur d'étude



## Périmètres d'étude

-  Parcelle CA 175
-  Secteur d'étude

## Enjeux

-  Négligeables
-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs





## LA FAUNE

### ➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 30 mars 2021. Effectuée en période printanière, cette visite avait pour but d'identifier les enjeux éventuels pour la faune vis-à-vis du projet.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 3 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadrer le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

## INSECTES

### Bibliographie

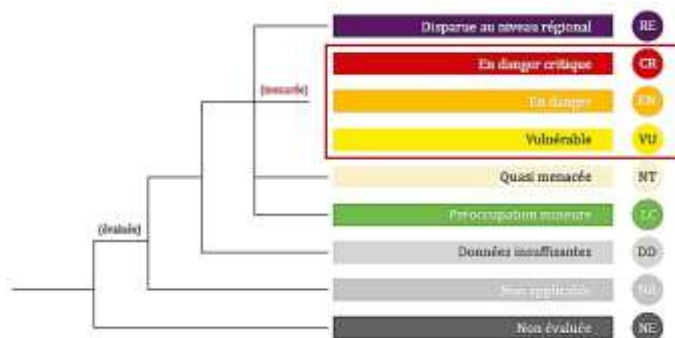
Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

- Odonates

**Tableau 11 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale**

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne	LR PACA
Faune PACA, Silène faune INPN	Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>				LC
	Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>				LC
	Aesche mixte	<i>Aeshna mixta</i>				LC
	Anax porte-selle	<i>Anax ephippiger</i>				LC
	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>				LC
	Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>				LC
	Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i>				LC
	Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>				LC
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>				LC	

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne	LR PACA
	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>				LC
	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>				LC
	Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>				LC
	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>				LC
	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>				LC
	Cordulégastré bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>				LC
	Cordulégastré annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>				LC
	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>				LC
	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>				LC
	Leste vert	<i>Lestes viridis</i>				LC
	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>				LC
	Onychogomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>				LC
	Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>				LC
	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>				LC
	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>				LC
	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>				LC
	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>				LC
	Cordulie à corps fin	<b><i>Oxygastra curtisii</i></b>	<b>Art 2</b>	<b>DH 2, DH 4</b>	<b>An 2</b>	LC
	Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>				LC
	Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>				LC
	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>				LC
	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>				LC
	Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>				LC
	Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>				LC
	Thritemis pourpré	<i>Trithemis annulata</i>				LC

**Légende :**

Trente-quatre espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. Sur la totalité, une espèce est protégée sur le territoire national et communautaire : **la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**. Cette espèce affectionne les espaces en eaux profondes et calmes ainsi que les espaces en eau bien oxygénés. Le secteur d'étude ne dispose pas à l'heure actuelle d'espaces en eau de ce type. Le milieu est beaucoup trop urbain et bétonné pour l'accueillir d'autant plus que la végétation s'avère fortement réduite

(voir le paragraphe flore et habitats). L'ensemble des espèces citées dans la bibliographie communale présente des enjeux de conservation faibles selon la liste rouge des odonates de PACA (2017).

→ Les enjeux de conservation sur les odonates recensés dans la bibliographie apparaissent faibles.

### Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, aucune espèce d'odonate n'a été observée. Le secteur de projet ne présente pas de points d'eau. Le faciès actuel du secteur d'étude n'apparaît pas favorable pour envisager ce groupe d'espèces.

⇒ Aucune autre espèce d'odonate n'a été inventoriée sur le site, lors de la réalisation de ce prédiagnostic. À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont jugés négligeables.

- Rhopalocères

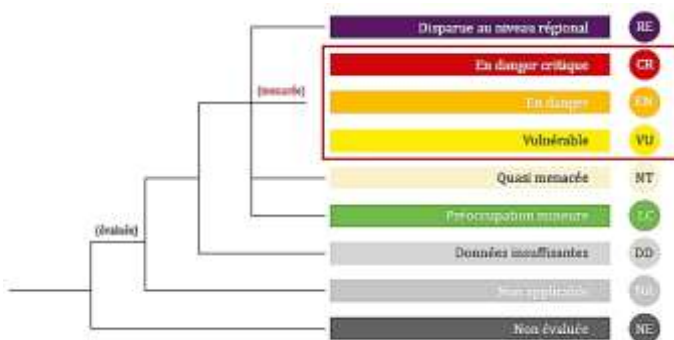
Tableau 12 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
Silène Faune, Faune PACA, INPN	Agreste	<i>Hipparchia semele</i>				LC
	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>				LC
	Amaryllis de Vallantin	<i>Pyronia cecilia</i>				LC
	Argus bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>				LC
	Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>				LC
	Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>				LC
	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>				LC
	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>				LC
	Aurore de Provence	<i>Anthocharis belia euphenoides</i>				LC
	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>				LC
	Azuré de Chapman	<i>Polyommatus thersites</i>				LC
	Azuré de la Badasse	<i>Glaucopteryx melanops</i>				LC
	Azuré de la Jarosse	<i>Polyommatus amandus</i>				LC
	Azuré de Lang	<i>Leptotes pirithous</i>				LC
	Azuré des anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>				LC
	Azuré des Cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i>				LC
	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>				LC
	Azuré des orpins	<i>Scolitantides orion</i>				LC
	Azuré d'Escher	<i>Polyommatus escheri</i>				LC
	Azuré du Mélilot	<i>Polyommatus dorylas</i>				LC
	Azuré du serpolet	<i>Phengaris arion</i>				LC
	Azuré du Thym (Azuré de la Sariette)	<i>Pseudophilotes baton</i>				LC
	Azuré osiris	<i>Cupido osiris</i>				LC
	Azuré porte-queue (Argus porte-queue)	<i>Lampides boeticus</i>				LC
	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>				LC
	Bleu-Nacré d'Espagne	<i>Lysandra hispana</i>				LC
	Brun des Pélargoniums	<i>Cacyreus marshalli</i>				LC
	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>				LC
	Chevron blanc	<i>Hipparchia fidia</i>				LC
	Chiffre	<i>Argynnis niobe</i>				LC
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>				LC
	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>				LC
	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>				LC
	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>				LC
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>				LC	

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
	Cuivré mauvin (Cuivré flamboyant)	<i>Lycaena alciphron</i>				LC
	<b>Damier de la Succise</b>	<b><i>Euphydryas aurinia</i></b>	<b>Art 3</b>	<b>An 2</b>	<b>An 2</b>	<b>LC</b>
	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>				LC
	<b>Diane (Thaïs)</b>	<b><i>Zerynthia polyxena</i></b>	<b>Art 2</b>	<b>An 4</b>	<b>An 2</b>	<b>LC</b>
	Dryade	<i>Minois dryas</i>				LC
	Echancré	<i>Libythea celtis</i>				LC
	Echiquier d'Occitanie	<i>Melanargia occitanica</i>				LC
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>				LC
	Fadet des garrigues	<i>Coenonympha dorus</i>				LC
	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>				LC
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>				LC
	Fluoré / Soufré	<i>Colias alfacariensis</i>				LC
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>				LC
	Grand nacré	<i>Argynnis aglaja</i>				LC
	Grande coronide	<i>Satyrus ferula</i>				LC
	Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>				LC
	Hermite	<i>Chazara briseis</i>				LC
	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>				LC
	Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>				LC
	Hespérie de la Mauve	<i>Pyrgus malvae</i>				LC
	Hespérie de la Sanguisorbe (Roussâtre)	<i>Spialia sertorius</i>				LC
	Hespérie de l'Aigremoine	<i>Pyrgus malvoides</i>				LC
	Hespérie des hélianthèmes	<i>Pyrgus foulquieri</i>				LC
	Hespérie du Chiendent (Actéon)	<i>Thymelicus acteon</i>				LC
	Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i>				LC
	Lucine	<i>Hamearis lucina</i>				LC
	Machaon	<i>Papilio machaon</i>				LC
	Marbré de Cramer	<i>Euchloe crameri</i>				LC
	Marbré de vert	<i>Pontia daplidice</i>				LC
	Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>				LC
	Mélitée des Centaurées (Grand Damier)	<i>Melitaea phoebe</i>				LC
	Mélitée des Mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>				LC
	Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>				LC
	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>				LC
	Mercure	<i>Arethusana arethusa</i>				LC
	Moiré automnal	<i>Erebia neoridas</i>				LC
	Moiré blanc-fascié	<i>Erebia ligea</i>				LC
	Moiré lustré	<i>Erebia arvernensis</i>				LC
	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>				LC
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				LC
	Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>				LC
	Némusien	<i>Lasiommata maera</i>				LC
	Pacha à deux queues	<i>Charaxes jasius</i>				LC
	Paon du Jour	<i>Aglais io</i>				LC
	Petit Argus (Azuré de l'Ajonc)	<i>Plebejus argus</i>				LC
	Petite Coronide	<i>Satyrus actaea</i>				LC
	Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>				LC
	Petite Violette	<i>Boloria dia</i>				LC
	Piérade de la Moutarde (P. du lotier)	<i>Leptidea sinapis</i>				LC
	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>				LC
	Piérade de l'Ibérie	<i>Pieris mannii</i>				LC
	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>				LC
	Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>				LC
	Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>				LC
	Robert-le-Diable	<i>Polygonia album</i>				LC
	Sablé de la luzerne	<i>Agrodiaetus dolus</i>				LC
	<b>Semi-Apollon</b>	<b><i>Parnassius mnemosyne</i></b>	<b>Art1</b>	<b>DH 4</b>		<b>LC</b>



Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
	Silène	<i>Brintesia circe</i>				LC
	Souci	<i>Colias croceus</i>				LC
	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>				LC
	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>				LC
	Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>				LC
	Sylvandre helvète	<i>Hipparchia genava</i>				LC
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>				LC
	Thècle du Chêne	<i>Favonius quercus</i>				LC
	Thècle du Kermès	<i>Satyrium esculi</i>				LC
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>				LC
	Vanesse des pariétaires	<i>Polygonia egea</i>				LC
	Virgule	<i>Hesperia comma</i>				LC
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				LC



Les bases de données communales recensent la présence de 105 espèces de rhopalocères dans la commune de Nice. Trois espèces protégées sur le territoire national a été observée dans la commune. **Il s'agit de la Diane. (*Zerynthia polyxena.*), du Semi-apollo (*Parnassius mnemosyne*) et du Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*).** Ces 3 espèces sont classés dans la catégorie « LC-Préoccupation mineure » selon la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014). Ces trois espèces présentent donc **des enjeux de conservation faibles**.

### Observations de terrain

Lors de la visite de terrain, une espèce de rhopalocère a été identifiée et contactée dans le secteur d'étude. Il s'agit de la **piéride de la rave**. Cette espèce est très commune et n'est pas concernée par des enjeux de conservation particuliers (LC Préoccupation mineure, selon la liste rouge des rhopalocères de PACA 2014). Elle n'est pas non plus protégée. Au regard des habitats en place dans le secteur d'étude, et l'environnement fortement perturbé, aucune espèce à enjeux de conservation ou statu de protection, n'est envisagée.

**À ce titre, au regard du contexte dans lequel s'implante le secteur d'étude, les enjeux prévisionnels sur les rhopalocères sont jugés faibles.**

### SYNTHÈSE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Les données bibliographiques citent principalement des espèces communes, qui ne présentent aucun enjeu de conservation local. De plus, une espèce de rhopalocère a été observée dans le secteur d'étude, lors des inventaires terrain : la piéride de la rave. Au contraire, aucune espèce d'odonate n'a été identifiée et n'est pressentie dans le site d'étude. Aucun cours d'eau, plan d'eau ou espace favorable à la présence de ce groupe d'espèces n'a été identifiée dans la secteur d'étude et ses environs proches. Au contraire le secteur d'étude et

ses espaces limitrophes, sont fortement perturbés et en cours de remaniement. Au regard de l'artificialisation croissante, les potentialités dans le secteur d'étude, sont fortement limitées.

**Les enjeux entomologiques prévisionnels sont donc jugés faibles, dans ce contexte, sur l'ensemble du secteur d'étude et les zones limitrophes.**

# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Enjeux entomologiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude et les espaces limitrophes



## Périmètres d'étude

- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude

## Enjeux

- Négligeables
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Majeurs



0 10 20 m

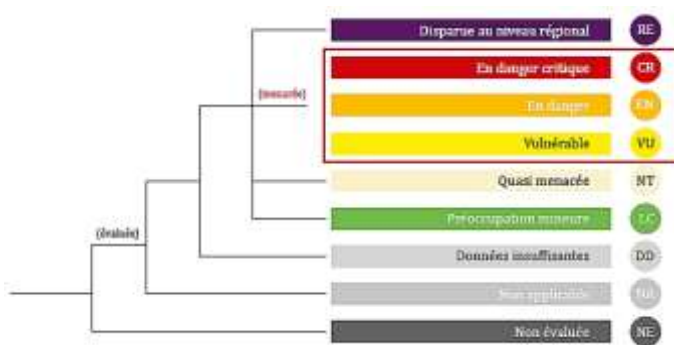
## AMPHIBIENS

**Bibliographie**

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

**Tableau 13 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale**

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Silène faune, Faune PACA, INPN	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	P	Be 3	
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC	P	Be 2	DH 4
	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	LC	P	Be 3	DH 5
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	R	Be 3	DH 5
	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	LC	P	Be 3	
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	P	Be 2	DH 4
	Salamandre tachetée terrestre	<i>Salamandra salamandra terrestris</i>	LC	P	Be 3	
	Spélerpès de Strinati	<i>Speleomantes strinati</i>	LC	P	Be 3	DH 2 DH 4

**Légende :**

Selon les données bibliographiques, 8 espèces de d'amphibiens sont avérées sur la commune de Nice. Toutes les **espèces sont protégées** à l'échelle nationale. L'ensemble de ces espèces présente des enjeux faibles de conservation en PACA selon la liste rouge des amphibiens de PACA (2016). Toutes sont en effet, classées dans la catégorie « LC – Préoccupation mineure ».

**Observations de terrain :**

Les observations de terrain n'ont pas permis d'observer d'espèces appartenant à ce taxon, dans l'enceinte du secteur d'étude. Aucune mare, aucun point d'eau permanent et/ou temporaire n'est présent dans le secteur d'étude, à ce jour. Etant donné la localisation et la configuration du secteur d'étude, ce taxon n'apparaît pas potentiel dans le secteur d'étude.

⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont jugés négligeables.**



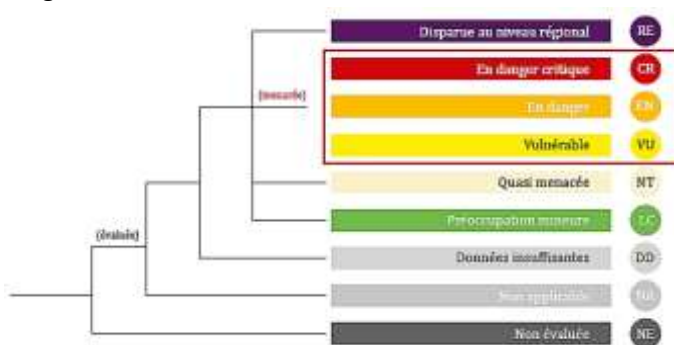
## REPTILES

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Nice, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

**Tableau 14 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune**

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Faune PACA	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	P	Be III		LC
Faune PACA	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	P	Be III		LC
Faune PACA, Silène faune	Couleuvre à échelons	<i>Rhinechis scalaris</i>	P	Be III		LC
Faune PACA, Silène faune	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	P	Be III		NT
Faune PACA	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	P	Be II	DH IV	LC
Faune PACA	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	P	Be III		LC
Faune PACA, Silène faune	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	P	Be II	DH IV	LC
Faune PACA	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	P	Be II		NT
Faune PACA, Silène faune	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	P	Be II	DH IV	LC
Faune PACA, Silène faune	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	P	Be III		DD
Faune PACA, Silène faune	Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>		Be III		NT
Faune PACA, Silène faune	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	P	Be III		LC
Faune PACA, Silène faune	Trachémyde à tempes rouges	<i>Trachemys scripta elegans</i>	invasive			
Faune PACA, Silène faune	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	P	Be II	DH 2 DH 4	EN
Faune PACA, Silène faune	Hémidactyle verruqueux	<i>Hemidactylus turcicus</i>	P	Be III		LC

Légende :

Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 15 espèces de reptiles dans la commune de Nice. Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale (sauf la trachémyde à tempes rouges qui est considérée comme invasive). Parmi toutes ces espèces, **3** présentent des **enjeux de conservation modérés à forts en PACA**, en raison de leur inscription dans la catégorie « NT –Quasi menacée », de la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Une espèce présente des enjeux de conservation fort, en raison de son inscription dans la catégorie « EN-en Danger », de la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Il s'agit de la

tortue d'Hermann. Les autres espèces citées présentent des enjeux relativement faibles, et sont classées dans la catégorie « LC- préoccupation mineure ».

#### **Observations de terrain :**

Lors des observations de terrain, aucune espèce de reptile n'a été identifiée dans le secteur d'étude. Au regard de sa configuration, cet espace est susceptible d'accueillir le lézard des murailles. Le secteur d'étude présente quelques refuges favorables (interstices dans les murs, espaces buissonnants, amas de bois ...) pour les reptiles, notamment les espèces communes et anthropophiles comme le lézard des murailles.

**Cette espèce commune est cependant protégée et classée en « préoccupation mineure » selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Ils présentent donc des enjeux de conservation faibles.**

⇒ Aucune espèce de reptile n'a été observée dans le secteur d'étude. **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont jugés faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

#### **SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES**

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. **Les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont donc jugés négligeables.**

Les habitats en place sont susceptibles de convenir au lézard des murailles. Les espaces fournis tels que les fissures dans les murs ou les amas de bois, pourraient leur servir de zones de repos et de refuges.

**Au regard des observations, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont jugés faibles.**

## Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Enjeux batrachologiques et herpétologiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude et les espaces limitrophes



### Périmètres d'étude

- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude

### Enjeux

- Négligeables
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Majeurs



0 10 20 m



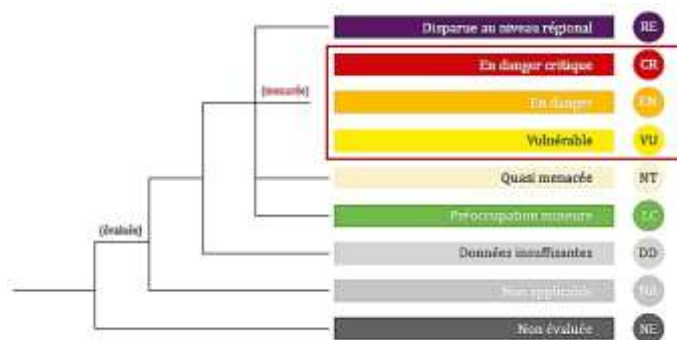
## MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

**Tableau 15 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune**

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
Silène faune, faune PACA, INPN	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	LC		Be 3	
	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC		Be 3	
	Chat haret, domestique	<i>Felis catus</i>	LC			
	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC		Be 3	
	Crocodile des jardins	<i>Crocodylus suaveolens</i>	NT		Be 2-3	
	<b>Écureuil roux</b>	<b><i>Sciurus vulgaris</i></b>	LC	P	<b>Be 3</b>	
	Fouine	<i>Martes foina</i>	LC		Be 3	
	<b>Hérisson d'Europe</b>	<b><i>Erinaceus europaeus</i></b>	LC	P	<b>Be 3</b>	
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT			
	Loir gris	<i>Myoxus glis</i>	LC		Be 3	
	Martre des Pins	<i>Martes martes</i>	LC		Be 3	DH 5
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	LC			
	<b>Muscardin</b>	<b><i>Muscardinus avellanarius</i></b>	LC	P	<b>Be 3</b>	<b>DH 4</b>
	Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	LC		Be 3	
	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	LC			
	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	LC			
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC			
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC			
Souris domestique	<i>Mus domesticus</i>	LC				

Légende :

Les données bibliographiques recensent la présence de **19 espèces de mammifères sur la commune de Nice**. Au total, **3 espèces de mammifères sont protégées à l'échelle nationale : le muscardin, le hérisson d'Europe et l'écureuil roux**.

Alors que les espèces protégées présentent des enjeux de conservation faibles (catégorie LC – Préoccupation mineure de la Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017)), 2 d'entre elles exposent des enjeux de conservation modérés : le lapin de garenne et le crocodile des jardins (Catégorie NT – Quasi menacé, de la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017)).



**Observations de terrain :**

Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude. Aucune trace n'a été identifiée pouvant laisser penser à une zone de passage. Le secteur d'étude est enclavé entre des voiries, des espaces commerciaux et des zones en chantier. Aucune communication avec des espaces naturels environnants n'est possible. Éventuellement, seuls des chats domestiques peuvent fréquenter ponctuellement le secteur d'étude. La présence de clôture et de murs en pierre renforce ce sentiment d'isolement et d'enclavement. Par conséquent, aucune fonctionnalité écologique n'est envisagée.

⇒ À ce titre, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères**, hors chiroptères, **sont jugés négligeables**, dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Enjeux mammalogiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude et les espaces limitrophes



## Périmètres d'étude

- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude

## Enjeux

- Négligeables
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Majeurs



0 10 20 m



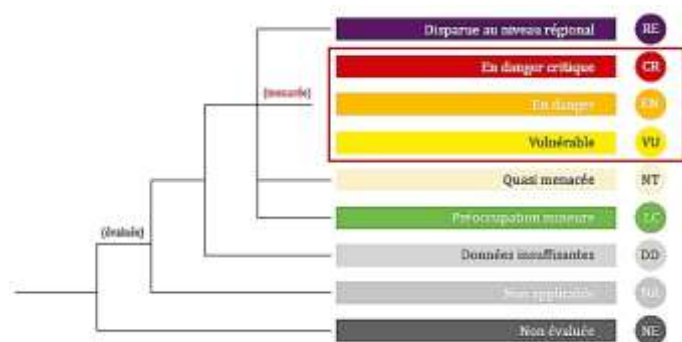
## CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

**Bibliographie**

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

**Tableau 16 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune**

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Enjeu rég	LR France	Berne	Dir Hab
INPN, Silène faune, Faune PACA, * <a href="http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf">http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf</a>	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	P	f	LC	Be 2	DH 4
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		tf	LC	Be 3	
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		tf	LC	Be 2	
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>		M	NT	Be 2	
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>		M	LC	Be 2	

**Légende :**

**Tableau 17 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu).** \* [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP\\_strategieChiro\\_V4\\_dec2014\\_diffusable\\_internet.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf)

Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcahoë</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort    F = Fort    M = Modéré    f = faible    Tf = Très faible    Disp = Disparu

Les données bibliographiques recensent la présence de 5 espèces de chiroptères sur la commune de Nice. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y est pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « *Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014* », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de Nice abrite sur son territoire, 2 espèces de chiroptères à enjeux modérés.

- *Pipistrellus nathusii*
- *Pipistrellus pygmaeus*

La commune de Nice, et notamment ses alentours naturels, représentent un espace de vie intéressant pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie, la présence d'espaces agricoles ouverts et semi-ouverts et la proximité avec le littoral favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, 1 cavité naturelle reconnue est présente dans le périmètre éloigné. Aucune n'est cependant recensée dans le secteur d'étude. (Voir carte suivante).

La cavité la plus proche du secteur de projet est un orifice naturel situé à 3 km au nord-ouest du secteur d'étude et qui porte le nom « Aven de l'IBM » (PACAA2001044). Les données sur cette orifice sont classées confidentielles.

En fonction de son agencement, et de son état de conservation, cette cavité peut être le lieu de vie temporaire et permanent de plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles et fissuricoles (si fissures présentes).

#### Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait offices d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de prédiagnostic.

Le secteur d'étude présente un environnement fortement artificialisé. Il se situe à proximité de routes très fréquentées le jour et probablement la nuit (départementale), formant donc des éléments fragmentants significatifs et des sources de nuisances sonores. À cela, s'ajoute la mise en lumière du réseau routier et des environs du site d'étude. Ceci crée un halo lumineux défavorable aux chiroptères.

⇒ À ce titre, en regroupant les **données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les **enjeux prévisionnels** sur les **chiroptères** sont **jugés faibles**.

#### SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence de mammifères de grandes tailles. La présence de voiries, et de clôtures forment d'importantes fractures aux alentours. L'absence d'éléments végétaux intéressants, tels que des haies végétales et des alignements d'arbres, limitent grandement l'intérêt écologique du secteur d'étude pour la faune. D'autre part, sa faible surface et son environnement très artificiel limitent les espaces de refuge.

**Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont considérés comme négligeables dans l'ensemble du secteur d'étude.**

Les données bibliographiques chiroptérologiques, ont été étudiées à l'échelle de la commune. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de



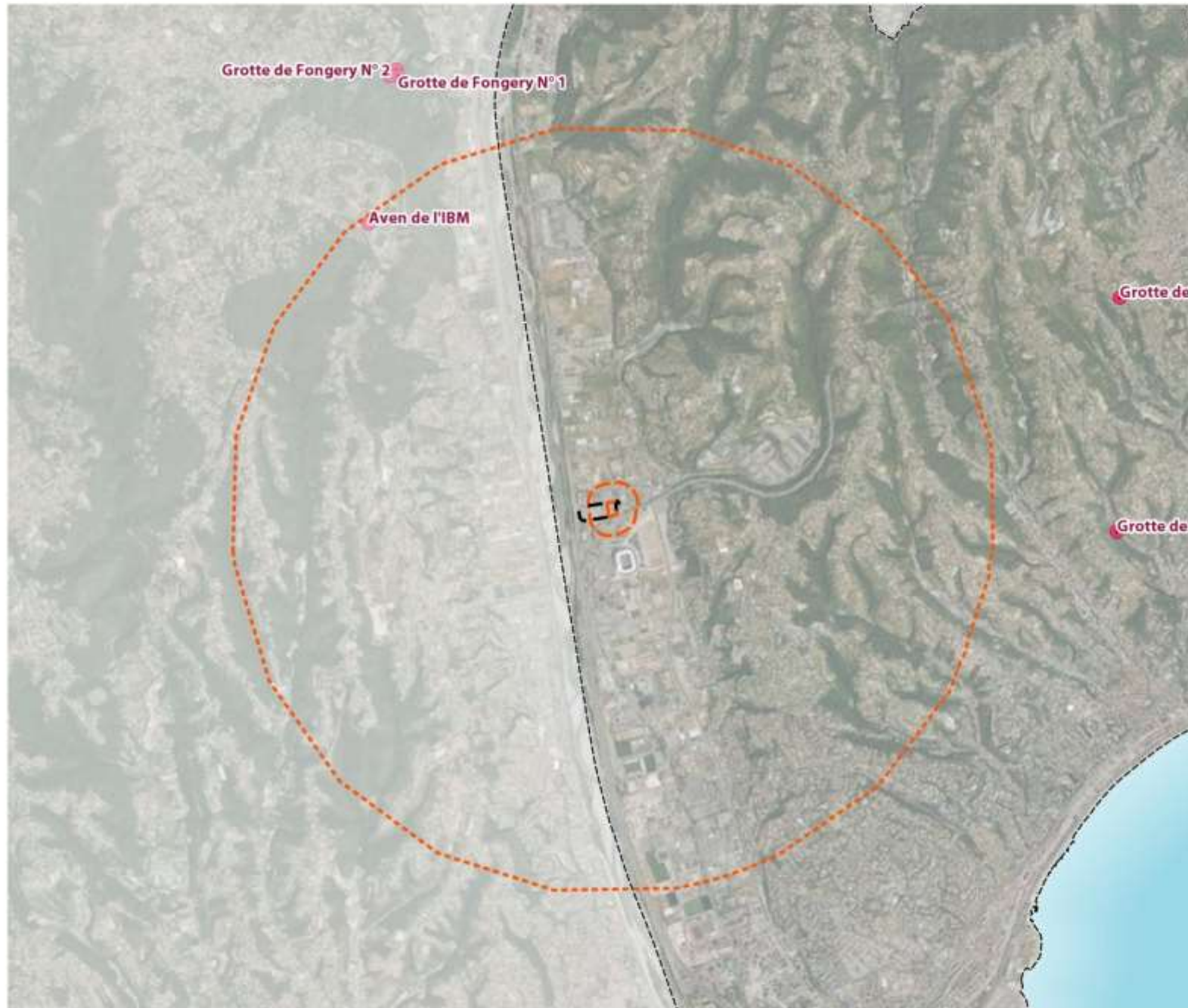
terrain. Le caractère très urbanisé des alentours du site et la présence de chantiers et de voiries en bordure du périmètre d'étude forment des éléments fragmentants qui limitent le potentiel chiroptérologique du site de projet. À cela s'ajoute le halo lumineux formé par les éclairages publics et les enseignes commerciales.

**Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères sont donc jugés faibles.**






# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Cavités naturelles identifiées dans le périmètre éloigné selon la base de données BD Cavités du BRGM



## Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Parcelle CA 175
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (150 m)
-  Cavités naturelles



0 500 1000 m



## Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Enjeux chiroptérologiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude et ses espaces limitrophes



### Périmètres d'étude

Parcelle CA 175

Secteur d'étude

### Enjeux

Négligeables

Très faibles

Faibles

Modérés

Forts

Majeurs



0 10 20 m



## OISEAUX

**Bibliographie**

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre éloigné, ont été consultées.

**Tableau 18 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	LC	P	-	Be2	-
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard		P	O1	Be2	Bo2
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	O1	Be2	-
<i>Melanocorypha calandra</i>	Alouette calandre	EN	P	O1	Be2	-
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	EN	P	O1	Be2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT		O2	Be3	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	O1	Be3	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Pandion halietus</i>	Balbuzard pêcheur	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse			O2	Be3	Bo2
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche			O2	Be3	Bo2
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau tacheté		P	-	Be3	Bo2
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet		P	-	Be2	Bo2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrell		P	-	Be2	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole		P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant		P	O2	Be3	Bo2
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonette		P	O1	Be2	Bo2



Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	NT	P	O1	Be2	-
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Plectophenax nivalis</i>	Bruant des neiges		P	-	Be2	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	P	-	Be2	-
<i>Calcarius lapponicus</i>	Bruant lapon		P	-	Be2	-
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	EN	P	O1	Be3	-
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	LC	P	-	Be3	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC		O2	Be3	Bo2
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	LC		O2	Be3	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	P	-	Be2	-
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur			O2	Be3	Bo2
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin			O2	Be3	Bo2
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc			-	Be2	Bo2
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	LC		O2	Be3	Bo2
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatille		P	-	Be2	Bo2
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		P	O1	Be2	Bo2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinle plongeur	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié			O1 ; O2	Be3	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé	LC	P	-	Be3	-
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	LC		O2	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	LC	P	-	Be2	-
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu			O2	Be3	Bo2
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	LC	P	OI	Be2	-
<i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i>	Crave à bec rouge	LC	P	OI	Be2	-
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur		P	OI	Be2	Bo2
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	P	O2	Be3	Bo2
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	CR		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC		O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré			-	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore		P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco verspertinus</i>	Faucon kobez		P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NT	P	-	Be2	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	NT	P	-	Be2	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	EN	P	OI	Be2	-
<i>Phoenicopterus roseus</i>	Flamant rose	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	NT	P	-	Be3	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	VU		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca		P	OI	Be3	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC		O2	Be3	-
<i>Pterocles alchata</i>	Ganga cata	CR	P	O1	Be2	-
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or			O2	Be3	Bo2
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC		O2	-	-
<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier	EN	P	O1	Be2	Bo2
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	LC	P	O2	-	-
<i>Larus hyperboreus</i>	Goéland bourgmestre		P	-	Be3	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	P	O2	-	-
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	EN	P	O2	Be3	-
<i>Larus audouinii</i>	Goéland d'Audouin	EN	P	O1	Be2	Bo1
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	LC	P	O2	-	-
<i>Larus genei</i>	Goéland railleur	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	P	O1	Be2	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	LC	P	O2	Be3	-
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Stercorarius skua</i>	Grand labbe		P	-	Be3	-
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	P	-	Be2	-
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon		P	-	Be2	Bo2
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	P	-	Be3	-
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	CR	P	-	Be2	Bo2
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC		O2	Be3	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC		O2	Be3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC		O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	P	O1	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère		P	-	Be2	-
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	VU	P	O1	Be2	-
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Uria aalge</i>	Guillemot de Troïl	EN	P	-	Be3	-
<i>Clangula hyemalis</i>	Harelde boréale			O2	Be3	Bo2
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	NT	P	O2	Be3	Bo2
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	CR	P	O2	Be3	Bo2

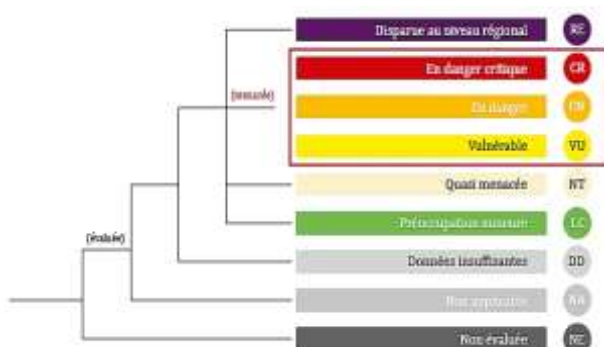
Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	P	-	Be2	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	VU	P	OI	Be2	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	LC	P	OI	Be2	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	P	-	Be2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	P	-	Be2	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	VU	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	P	-	Be2	-
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	LC		O2	Be3	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs icterine	VU	P	-	Be2	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Threskiornis aethiopica</i>	Ibis sacré		P	-	Be2	Bo2
<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue		P	-	Be3	-
<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite		P	-	Be3	-
<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin		P	-	Be3	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinioidé	EN	P	-	Be3	-
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	NT	P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	EN	P	OI	Be2	-
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine	CR	P	-	Be3	-
<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune			O2	Be3	Bo2
<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	P	-	Be3	-
<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	LC	P	-	Be2	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	P	OI	Be2	-
<i>Alle alle</i>	Mergule nain		P	-	Be3	-
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-



Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN	P	-	Be3	-
<i>Monticola solitarius</i>	Monticole bleu	LC	P	-	Be2	-
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	NT	P	-	Be2	-
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée		P	-	Be2	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	P	OII	Be3	-
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	VU	P	-	Be3	Bo2
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	LC		OII	Be3	Bo2
<i>Montifringila nivalis</i>	Niverolle alpine	LC	P	-	Be2	-
<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête	VU	P	OI	Be2	-
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	VU		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Ouette d'Egypte			-	Be2	Bo2
<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	LC	P	-	Be2	-
<i>Perdix Perdix</i>	Perdrix grise	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier		P	-	Be3	-
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large		P	-	Be2	Bo2
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	P	-	Be2	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	P	OI	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	VU	P	-	Be2	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	P	OI	Be2	-
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC		O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC		O2 ; O3	-	-
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda	CR	P	-	Be3	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse		P	-	Be2	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	LC	P	O1	Be2	-
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	P	-	Be2	-
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique		P	O1	Be2	Bo2
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin		P	O1	Be2	Bo2
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin		P	O1	Be2	Bo2
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté			O2	Be3	Bo2
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré			O1 ; O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard		P	O1	Be2	Bo2
<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à grands sourcils		P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	NT	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Calonectris diomedea</i>	Puffin cendré	VU	P	O1	Be2	-
<i>Puffinus griseus</i>	Puffin fuligineux		P	-	Be3	-
<i>Puffinus yelkouan</i>	Puffin yelkouan	EN	P	-	Be3	-
<i>Ralis aquaticus</i>	Râle d'eau	NT		O2	Be3	-
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	EN	P	O1	Be2	-
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	CR	P	-	Be3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NT	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	VU	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	LC	P	-	Be2	-
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne		P	O1	Be2	Bo2
<i>Thalasseus sandvicencis</i>	Sterne caugek	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	CR	P	O1	Be2	Bo2
<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	P	-	Be2	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Porphyrio porphyrio</i>	Talève sultane	VU	P	OI	Be2	-
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	NT	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	P	-	Be2	-
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	NT	P	-	Be3	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC	P	-	Be2	-
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierre à collier		P	-	Be2	Bo2
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU		O2	Be3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	P	-	Be2	-
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	EN	P	-	Be2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NT		O2	Be3	Bo2
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	NT	P	-	Be2	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	P	-	Be2	-



Deux cent quatre-vingt-dix espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Nice et les espaces limitrophes. Parmi ces espèces 79 sont inscrites sur la directive 1 oiseaux, 102 sont menacées d'extinction, danger critique, vulnérables, en danger et 139 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...

La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels au nord de la commune, et par la présence de littoral au sud de Nice.

### Observations de terrain :

Les inventaires de terrain ont permis d'observer à la vue et de déterminer au chant, 1 espèce d'oiseau dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

Tableau 19 : Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	
<i>Passer domesticus</i>	Moineaux domestique	LC	P			
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	P	O2	Be3	

Ces espèces présentent toutes des enjeux de conservation faibles, en période de nidification en PACA, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2020. Ces espèces ont été observées dans les espaces verts du secteur d'étude, et dans les alignements de pins présents à l'ouest, au niveau des espaces de stationnement de la zone commerciale. Le secteur d'étude leur sert donc d'espace de transition entre les zones ornementales des différents secteurs environnants.

#### SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

Les espèces observées utilisent transitoirement les espaces verts du secteur d'étude. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site. De plus, le caractère très urbanisé du secteur d'étude et la proximité de voies bruyantes ne constituent pas un milieu favorable pour la nidification. La présence de chantiers en cours dans les environs proches du secteur d'étude, participent à réduire l'intérêt du site pour les oiseaux. Les espèces observées sont relativement communes et exposent des enjeux de conservation faibles (liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2020).

**Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels, au regard des observations dans le secteur d'étude et l'analyse environnementale à plus large échelle, sont jugés faibles.**



## Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Enjeux avifaunistiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude et ses espaces limitrophes



### Périmètres d'étude

- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude

### Enjeux

- Négligeables
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Majeurs



0 10 20 m

## SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 30 mars 2021, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne se situe dans aucune zone à statut. Certaines zones à statut sont situées dans le périmètre rapproché, à environ 150 mètres à l'ouest du secteur d'étude. Le secteur d'étude est cependant séparé de ces espaces par des routes (nationales, départementales et autoroutes) qui forment des séparations brutes avec les espaces naturels.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude montre un faciès typique des espaces urbains. Le site est occupé par des villas non habitées, et des espaces verts ornementaux typiques des jardins domestiques. La pelouse est régulièrement tondue. À proximité directes, plusieurs chantiers sont en cours de réalisation (logements et commerces) et une zone commerciale active est implantée à l'ouest du secteur d'étude. Aucun habitat patrimonial, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été identifiée lors des inventaires en phase de prédiagnostic. Les données bibliographiques, n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régionale et / ou nationale, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude ne représente pas un lieu de vie particulièrement favorable pour les insectes du fait de l'absence de végétation (pelouse tondue). Il apparaît néanmoins favorable aux espèces communes telles que lézard des murailles, par la présence d'amas de bois et de quelques fissures dans les murs. Cependant aucun individu n'a été observée, sa présence ne peut donc être que supposée. Le secteur d'étude n'apparaît cependant pas favorable aux amphibiens.

Le secteur d'étude est composé d'espaces de fragmentation tels que les routes et les clôtures grillagées. La fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères n'est donc pas envisagée.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. La faible surface du secteur d'étude ainsi que l'absence de réels linéaires végétalisés ne montre pas de grand intérêt pour ce taxon. Le caractère urbanisé du site et les voiries bruyantes/illuminées forment une pression qui affaiblit les potentialités du secteur d'étude pour les chiroptères.

Les oiseaux sont présents dans le secteur d'étude, mais seules des espèces communes anthropophiles ont été observées (pie bavarde, moineaux domestiques, tourterelle turques...). Les vas et vient sont fréquents entre les espaces verts du secteur d'étude et les alignements de pins présents sur les espaces de stationnement de la zone commerciale.

Les inventaires du 30 mars 2021, ont été effectués en période favorable pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

**Globalement les enjeux écologiques prévisionnels sont faibles.**

# Nice (06) - Cadrage environnemental

Projet de construction "Eiffel" - Boulevard des Jardiniers

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques à l'échelle du secteur d'étude et ses espaces limitrophes



## Périmètres d'étude

- Parcelle CA 175
- Secteur d'étude

## Enjeux

- Négligeables
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Majeurs



0 10 20 m

even



### 3. Les sensibilités paysagères

Le secteur d'étude est localisé à l'ouest de la commune de Nice, à hauteur de la sortie 52 (Saint Isidore), qui se situe sur l'autoroute A8. Le secteur d'étude s'intègre dans une zone commerciale pré existante qui regroupe des enseignes nationales connues. Au sud, de l'autre côté de l'A8, s'implante le centre commercial Nice Valley. Le secteur d'étude est donc situé dans un espace péri urbain dense et fortement fréquenté du fait de sa vocation commerciale prédominante. Les espaces environnants situés à plus large échelle sont à tendance agricole et résidentiels. Le secteur d'étude se situe dans un environnement à dominance anthropique, composé de bâti, d'espaces verts urbains de loisirs, et à plus large échelle, de zones industrielles. Les espaces non anthropisés sont relativement rares et se limitent à de petits espaces verts urbains, ou en friches, autour des constructions.



**Figure 25 : Occupation du sol autour du secteur d'étude (Google earth, EVEN)**

Le secteur d'étude est entouré par des espaces commerciaux de tous type (alimentaires, habillements, décorations, entretien auto, ...). Le secteur Saint Isidore est globalement assez récent avec la présence d'un grand Leclerc, et du centre commercial Nice Valley au sud. L'emplacement des différentes enseignes apparait stratégique au regard de la proximité avec l'A8 et la gare de péage, qui permet un accès rapide.

À l'est du secteur d'étude, un chantier est en cours de réalisation. Il vise la construction d'un ensemble de 54 logements collectifs et de 2 commerces.

Le secteur d'étude est donc entouré d'espaces en constante fréquentation et renouvellement. De plus, au regard des enseignes présentes et de leur concentration en un quartier donné, le trafic routier aux abords du secteur d'étude apparaît régulier et intense.





Figure 26 : Chantier en cours à l'est du secteur d'étude (Google street view)

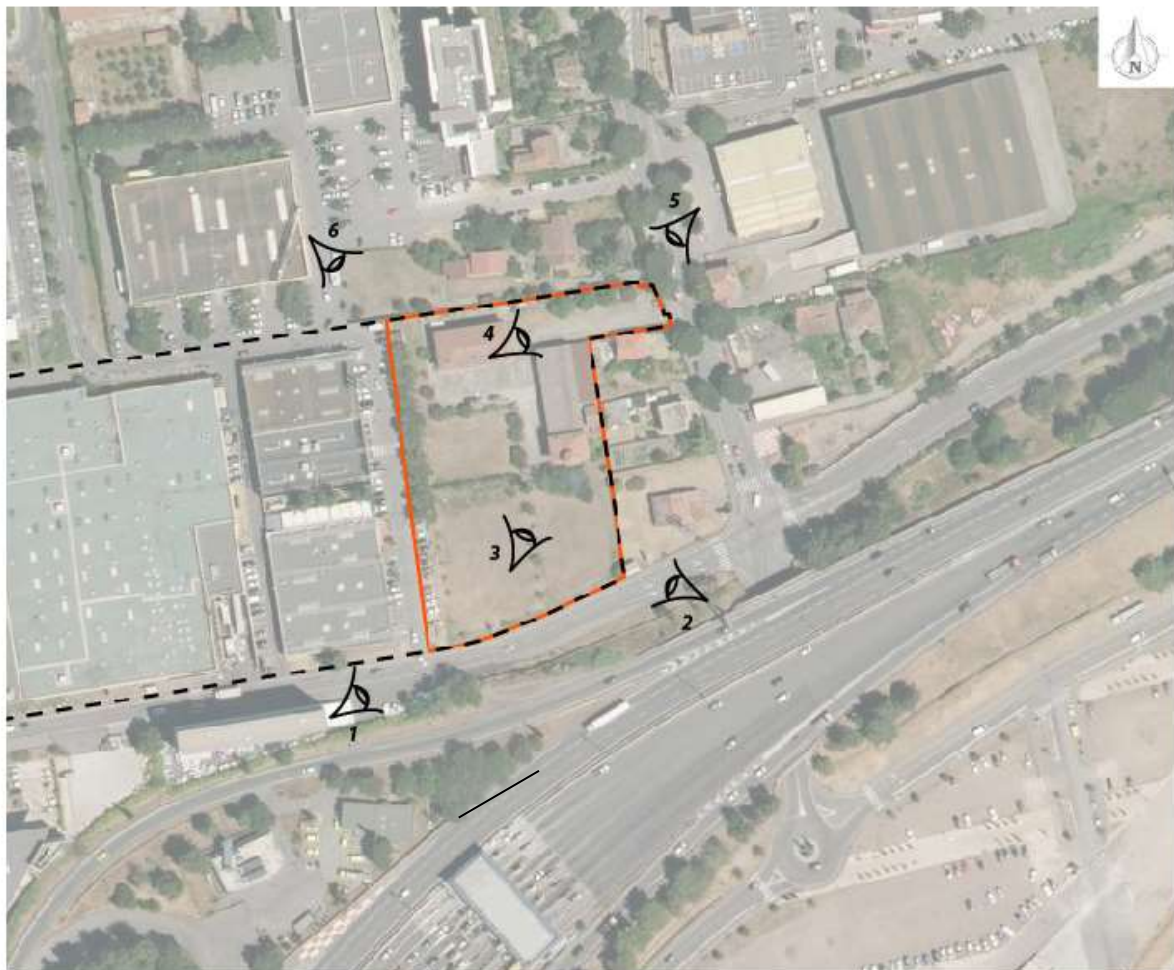
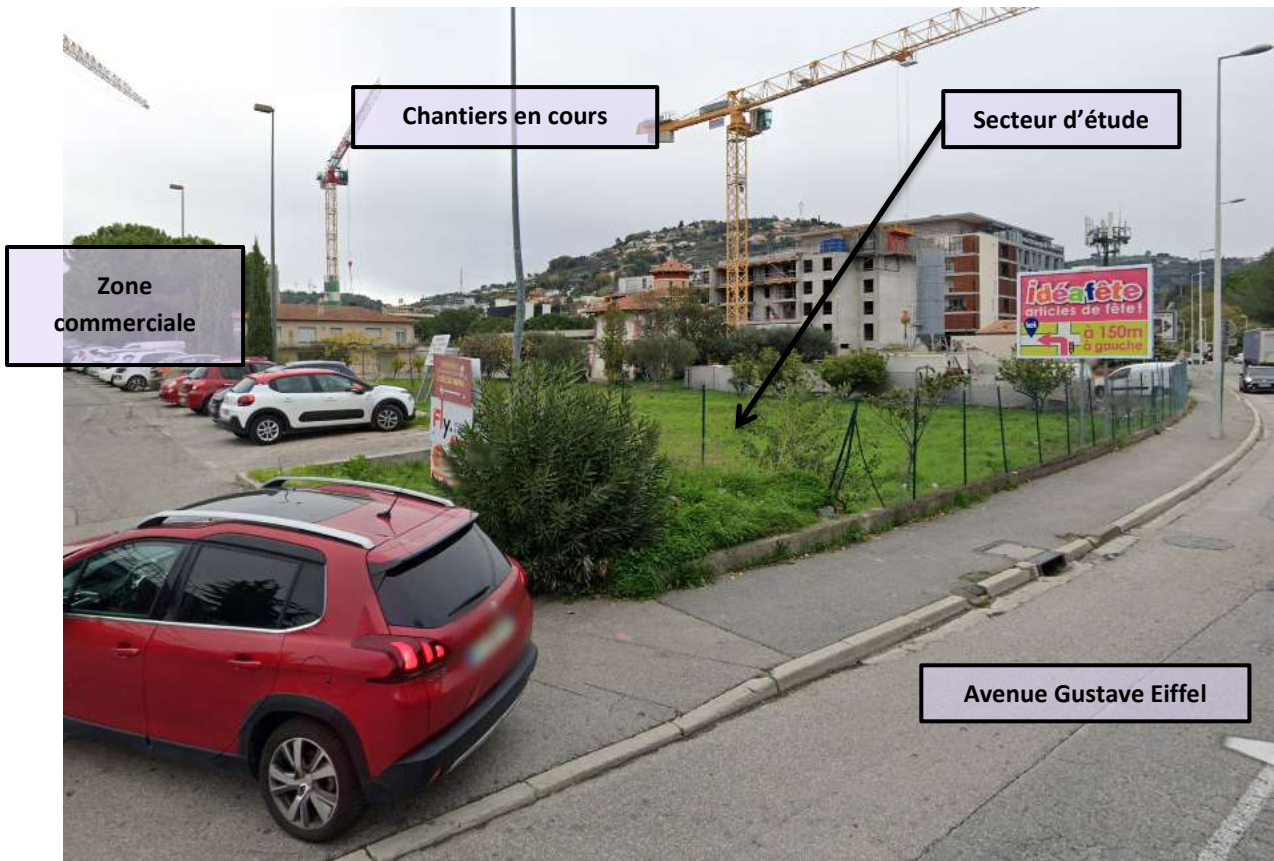


Figure 27 : Détail des points de vue autour et dans le secteur d'étude (EVEN)



**Photo 5 : Vue n°1 depuis l'avenue Gustave Eiffel (EVEN, Google street view, Mars 2021)**

Depuis la vue n°1, il est possible de voir, en limite parcellaire, l'implantation du chantier à l'est, et la zone commerciale en activité à l'ouest. La clôture permet de délimiter le secteur d'étude du trottoir et de la zone commerciale. Cette vue permet de confirmer la position d'enclavement du secteur d'étude entre des espaces fortement anthropisés et en cours de développement.

Depuis l'avenue Gustave Eiffel, les vues sur le secteur d'étude sont plutôt dégagées.

VV



**Photo 6 : Vue n°2 sur le secteur d'étude depuis l'avenue Gustave Eiffel (EVEN, Mars 2021)**

Depuis ce point de vue, les vues sur le secteur d'étude sont globalement dégagées. Il est possible de remarquer que le secteur d'étude est encore le seul espace vert persistant dans ce quartier en pleine construction, et renouvellement. Au regard de son agencement, sa fonctionnalité écologique apparaît compromise, ce qui justifie les conclusions précédemment dressées.





***Photo 7 : Vue n°3, sur le chantier en cours situé à l'est du secteur d'étude (Even, Mars 2021)***

La frontière avec le secteur d'étude et ce chantier en cours est très mince. Les quelques arbres ornementaux qui séparent ces deux zones sont amenés à être transplantés dans le futur projet. Malgré la présence de barrières de chantier, beaucoup de déchets en provenance de ce chantier s'accumulent dans le secteur d'étude. Les nuisances auditives sont importantes.





**Photo 8 : Vue n°4 sur l'entrée (portail) permettant l'accès au secteur d'étude (Even, Mars 2021)**

Ce point de vue permet de rendre compte de l'entrée permettant l'accès au secteur d'étude (portail coulissant). L'entrée est réduite et composée d'enrobée. La végétation sur les côtés est fortement dégradée à cause de l'entrepôt de plusieurs éléments issus de l'abandon des lieux. Les constructions du chantier sont accolées à cet accès. Cet accès permet d'arriver sur le boulevard des Jardiniers et de reprendre rapidement la direction de l'A8. Depuis cet accès les vues sur le secteur d'étude sont fortement réduites en raison des constructions naissantes, qui participent à masquer les vues proches.



**Photo 9 : Vue 5 depuis le boulevard des Jardiniers, sur l'accès principal au secteur d'étude (Google street view)**

Ce point de vue permet de rendre compte de l'enclavement du secteur d'étude dans cette zone commerciale en pleine expansion. L'accès au secteur d'étude est difficilement perceptible en raison de la présence d'un seul portail, et de vues peu dégagées. Les alignements de pins participent aussi à limiter ces vues sur le secteur d'étude. Les nouvelles constructions en cours de réalisation participent aussi à limiter les vues sur le secteur d'étude.



*Photo 10 : Vue 6 depuis la zone commerciale, sur le secteur d'étude (Google street view)*

Cette vue permet de rendre compte de l'envergure des chantiers en cours de réalisation. La présence des grues et des barrières de chantier, en plus des constructions massives, limitent fortement les vues directes sur le secteur d'étude. Au loin, il est possible de deviner l'alignement de point qui longe les espaces de stationnement présents à l'Ouest du secteur d'étude.

Celui-ci est donc fortement enclavé dans cette zone commerciale.

#### 4. Typologie des constructions à proximité du site

Le secteur d'étude est enclavé dans une zone commerciale dense et en pleine expansion. L'envergure et la hauteur des différentes enseignes présentes limitent les vues lointaines sur le paysage. L'environnement fortement urbain, implique aussi des vues lointaines peu valorisées. D'un point de vue typologie du bâti, les environs du secteur d'étude sont homogènes et peu diversifiés. En effet, les enseignes sont implantées en bloc, souvent de type R+4, ce qui crée un espace fortement homogène et sans point de vue dominant.

Les espaces encore naturels ou agricoles, ne sont pas dominants et l'ouverture du paysage permet de créer une vaste plaine bâtie dans laquelle s'insère le secteur d'étude. Les linéaires boisés et les boisements, qui auraient pu jouer un rôle d'écran, sont absents à proximité directe du secteur d'étude.





Figure 28 : Typologie des constructions dans l'environnement du secteur d'étude (Google earth, EVEN)





***Photo 11 : Tissu commercial à proximité immédiate du secteur d'étude (Even, Mars 2021)***

Les constructions les plus proches du secteur d'étude, et actuellement en activité, sont des enseignes commerciales, pour la plupart nationales et fortement connues. Les enseignes ne présentent pas un type architectural recherché. Ce sont des alignements de structures, sur de faibles hauteurs. Les espaces paysagers sont peu valorisés et sont dominés par des alignements de pins, des espaces de stationnement, et de l'enrobé. L'agencement de ces enseignes permet au secteur d'étude de bénéficier des vues lointaines (en fonction du projet prévu).



**Figure 29 : Chantier à proximité du secteur d'étude (Google earth)**

Les environs du secteur d'étude sont marqués par une activité intense, responsable de multiples nuisances. Les chantiers en cours de réalisation sont impactant sur le volet paysager. Les grues sont imposantes et dominent le paysage, aussi bien au loin, qu'à proximité. Les bâtiments en cours de construction, sont relativement massifs (R+4 et +). Ils s'inscrivent dans la continuité du projet projeté. par conséquent, les constructions projetées sur ce secteur d'étude pourront bénéficier des vues lointaines, vers la vallée du Var (ouest), mais seront certainement contraintes, à l'est et au nord, en raison des constructions naissantes.

## 5. Synthèse des enjeux environnementaux

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX
<b>Risque inondation</b>	La ville de Nice est exposée aux risques inondations. Elle dispose d'un PPRI.	Le secteur d'étude, bien que localisé dans une zone susceptible d'être inondée par débordement du cours d'eau Le Var, ne présente pas de risques importants vis-à-vis du risque inondations. Les enjeux sont considérés comme faibles.	<b>FAIBLES</b>
<b>Risque incendie de forêt</b>	La commune de Nice est exposée aux risques feux de forêt. Elle dispose d'un PPRNIF approuvé.	Le secteur de projet n'est pas concerné par des boisements. Il est dans un environnement fortement urbanisé, et donc peu concerné par le risque Incendie / Feux de Forêt.	<b>NÉGLIGEABLES</b>
<b>Risque mouvement de terrain</b>	La commune dispose d'un PPR MT approuvé.	Aucune donnée historique, ne concerne directement le secteur d'étude. L'éboulement le plus proche est localisé dans un rayon de 500 mètres autour du secteur d'étude.	<b>FAIBLES</b>
<b>Risque retrait-gonflement des sols argileux</b>	La commune ne dispose pas d'un PPR Retrait gonflement des sols argileux.	Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa moyen en ce qui concerne le risque retrait-gonflement des sols argileux. Les enjeux sont considérés comme modérés à l'échelle du secteur d'étude.	<b>MODÉRÉS</b>
<b>Risque sismique</b>	La ville de Nice est exposée à des risques moyens (4). Les nouvelles constructions devront respecter les normes eurocode 8. La ville dispose d'un PPR Séismes.	Le secteur d'étude est concerné par des enjeux sismiques moyens, comme la commune de Nice.	<b>MODÉRÉS</b>
<b>Risque de transport / Canalisation de Matières dangereuses</b>	Nice est concernée par le TMD (A8) qui traverse la commune. Une canalisation de gaz traverse la commune.	Le secteur d'étude est situé non loin de l'8 au niveau de la sortie 52. Le secteur d'étude est localisé dans la zone tampon qui entoure la canalisation souterraine de gaz.	<b>MODÉRÉS - FORTS</b>
<b>Nuisances / Voies bruyantes</b>	La commune de Nice est concernée par l'A8, et certaines routes départementales (considérées comme bruyantes)	Le secteur d'étude se situe au nord de l'A8, à hauteur de la sortie 52 (Saint Isidore). La M6202, longe le Var à l'ouest du secteur d'étude. Ce dernier se localise dans une zone commerciale fortement fréquentée, et donc certains secteurs sont en chantier. Les nuisances sonores sont donc fortement présentes.	<b>FORTS</b>
<b>Biodiversité</b>	La commune est concernée par des ZNIEFF, des espaces réglementaires, contractuels, et des sites Natura 2000.	Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbanisé, inclus dans un ensemble d'espaces artificialisés. Les données fournies par le SRCE, mettent bien en évidence les éléments linéaires fragmentant tels que les voiries relativement denses et les espaces de forte densité. Le secteur d'étude n'est pas situé dans un réservoir de biodiversité et n'apparaît pas	<b>FAIBLES</b>

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX
		<p>indispensable au fonctionnement global du réseau écologique.</p> <p>Ce dernier se situe dans un espace urbanisé, en pleine expansion et qui draine une importante fréquentation humaine. De plus, le secteur d'étude, expose un faciès de friche urbaine, enserré entre des espaces construits ou en cours de construction. Aucun véritable potentiel écologique n'est perçu dans cet espace.</p> <p>Les inventaires de terrain n'ont pas permis de mettre en évidence des espèces de faune, et /ou de flore à enjeux. Il en est de même pour les habitats.</p>	
<b>Paysage</b>	<p>Le secteur d'étude est localisé à l'ouest de la commune de Nice, au nord de la sortie 52 de l'A8, à l'es du E.Leclerc de Nice.</p>	<p>Le site présente des enjeux paysagers relativement faibles du fait de son intégration dans un tissu urbain dense et peu végétalisé. Des aménagements paysagers dans le secteur d'étude seraient cependant appréciables afin de valoriser l'intégration du nouveau projet dans ce contexte très urbanisé.</p>	<b>FAIBLES</b>

⇒ **Bilan** : Le site apparaît peu sensible aux enjeux environnementaux. Son inscription dans un tissu urbain dense et en bordure de voiries limite fortement les enjeux et l'implication du site sur la fonctionnalité environnementale. Il est cependant exposé à plusieurs nuisances, notamment sonores et sismiques. La réalisation d'une isolation acoustique des structures ainsi que l'application des normes parasismiques sera à prévoir.



## IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

### 1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

La société Cogedim Méditerranée, prévoit la réalisation d'un projet de construction réhabilitation, dans la commune de Nice, au 137 boulevard des Jardinier.

Sur un terrain de 6 528 m<sup>2</sup> (parcelle CA 175), en zone UBd2 du PLUM de Nice, le site de projet est inscrit dans le périmètre OIN Eco-Vallée de Nice, paysage de plaines agricoles, de l'embouchure de la Vallée de Nice.

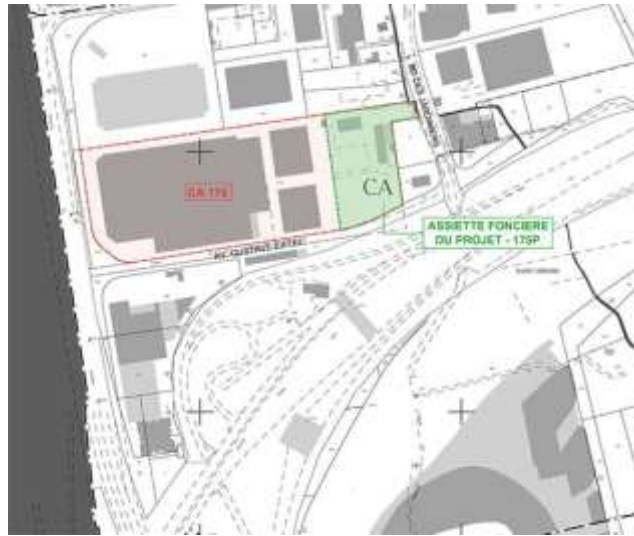


Figure 30 : Localisation de la zone de projet (Cogedim)

#### Présentation du projet

##### ⇒ Programme neuf :

Une partie du projet concerne la construction d'un ensemble immobilier constitué de logements sociaux et de logements en accession, de commerces de différentes superficies et leurs annexes en RDC, et de 3 niveaux de parkings enterrés.

Le projet est composé de 6 bâtiments distincts et s'inscrit sur l'unité foncière de la manière suivante :

- Le bâtiment 1 en R+5 s'implante dans l'angle des limites Sud et Ouest, en bordure de l'avenue Gustave Eiffel et de la voie nouvelle à créer à l'Ouest (V711).
- Le bâtiment 2, séparé du 1 par une faille à partir du R+1, s'implante en limite Ouest. Il est composé de 5 niveaux également sur RDC.
- Le bâtiment 3 s'implante en limite Ouest de l'unité foncière et comporte 4 niveaux sur un RDC en double hauteur.
- Le bâtiment 4 s'implante dans l'angle des deux voies nouvelles. Il se compose de 3 et 4 niveaux sur un RDC en double hauteur.
- Le bâtiment 5 s'installe en limite Nord et se détache des bâtiments avoisinants. Il est composé de 4 niveaux sur RDC.
- Le bâtiment 6, dans l'angle du boulevard des jardiniers et de la voie nouvelle au Nord, vient clore l'ensemble immobilier avec 5 niveaux sur un RDC.

Au total 147 logements. La SP Totale destinée aux logements est de 9028m<sup>2</sup>

Les RDC de tous les bâtiments abritent des commerces et leurs annexes ainsi que les locaux techniques et locaux ordures ménagères.

Au total 9 commerces de moins de 300m<sup>2</sup>. La SP Totale destinée aux commerces est de 1922m<sup>2</sup>

La surface de plancher totale pour l'ensemble du projet « neuf » est de **10.950m<sup>2</sup>**.



**Figure 31 : Identification des bâtiments du projet (Cogedim)**

La répartition des typologies des logements est répartie comme suit :

- Bâtiment 1 / 38 logements - Logement social
- Bâtiment 2 / 15 logements - Logement social
- Bâtiment 3 / 26 logements - Logement libre
- Bâtiment 4 / 23 logements - Logement intermédiaire
- Bâtiment 5 / 35 logements - Logement libre
- Bâtiment 6 / 10 logements - Logement libre

La granulométrie est la suivante :

- - 9 T1 / 48 T2 / 77 T3 / 13 T4 ; soit 6.1% de T1 et 38.8% de T1+T2

Pour les logements, il est prévu une démarche BDM niveau Bronze. Le projet respectera le niveau de performance thermique RT2012 -15% ainsi que niveau Efficient Eco-vallée qualité et vise le label NF Habitat.

⇒ **Réhabilitation / Extension**

L'autre partie du projet concerne la réhabilitation, l'extension et la transformation d'une ferme en restaurant d'une part et en bureaux d'autre part.

Cette réhabilitation se compose de la manière suivante :

- Au Nord, le hangar agricole est transformé en un restaurant. L'appentis à l'Est (prévu à démolir) est reconstruit à neuf pour abriter les cuisines.

**La surface de plancher est de 219m<sup>2</sup>.**

- Au Sud, la maison existante est transformée en un bureau. Une partie du hangar existant et de son extension est occupée par les salles communes du bureau.

La destination finale de ce local bureau n'est pas définie. Il est conçu pour recevoir une activité de type étude notariale ou autre.

**La surface de plancher est de 205m<sup>2</sup>**

La surface de plancher totale pour le projet « réhabilitation » est de **424m<sup>2</sup>**.

**→ Ainsi le projet global prévoit la réalisation d'une SDP totale de 11 374 m<sup>2</sup>.**



## Aménagements paysagers prévus :

### Généralités

Le projet prévoit 1 020 m<sup>2</sup> d'espaces verts en pleine terre (62,4% des espaces verts du projet), ce qui représente 25% de l'unité foncière (6 527 m<sup>2</sup>).

3 arbres seront abattus sur l'ensemble de la parcelle : 2 magnolias et 1 néflier.

8 oliviers seront conservés et transplantés sur l'unité foncière.

Il est prévu de planter :

- 15 cyprès de Provence
- 13 amandiers
- 20 oliviers
- 9 agrumes (5 citronniers et 4 orangers)

Le total des arbres projetés sur l'unité foncière sera donc de 57 arbres plantés et 8 arbres transplantés pour un total de 65 arbres.

Une attention particulière sera apportée au traitement paysager du projet. Une végétation basse composée d'essences méditerranéennes parfumées telles que le jasmin étoilé et le romarin rampant agrémentera l'ensemble des espaces verts du projet et des graminées enrichiront les talus en coeur d'îlot. Il sera également prévu dans les espaces laissés libres, et en alternative au gazon, la plantation de prairies fleuries avec des fleurs vivaces et annuelles afin de favoriser un milieu propice à la biodiversité.

Selon localisation, des jardinières seront prévues sur les balcons des logements. L'épaisseur de terre sera d'environ 60cm.

La toiture du bâtiment 5 accueillera un espace grandement végétalisé. Les plantations seront essentiellement des agrumes (citronniers ; orangers).

Enfin, les limites Est et Nord seront plantées par des haies végétales et des arbustes.

La limite Sud sur le boulevard sera composée d'un muret de 50 cm maximum de hauteur sur lequel sera implanté une clôture en alu thermolaqué. La hauteur de l'ensemble n'excèdera pas 2 mètres et sera doublé par une haie vive d'essence locale. Le portail d'entrée, en limite sud également, sera traité de la même manière et n'excèdera pas 2.50m.

Le traitement de la clôture en métal reprend le motif de la brique, motif très présent dans les modénatures de la ferme.

### Toiture végétalisée :

La toiture du bâtiment 5 sera végétalisée à hauteur de 585 m<sup>2</sup>, apportant notamment une meilleure insertion visuelle depuis la ville haute et un meilleur confort climatique du bâtiment (fonction isolante).

La toiture sera traitée comme un jardin sur le toit avec de vastes espaces plantés et des allées.

### Provenance et traçabilité des espaces verts

Tous les espaces verts plantés sur le site seront conforme aux exigences phytosanitaires et de provenance locale (producteurs locaux et pépinières comme par exemple Ricci, Prosperi, Pieracci,...).

La traçabilité des arbres sera assurée (système de colliers numérotés permettant d'identifier la zone de production, son extraction de pleine terre et son arrivée en pépinière).

### Entretien des espaces verts

Les espèces sélectionnées ne nécessitent que peu d'arrosage. Un contrat d'entretien des espaces verts sera passé par la copropriété avec un prestataire local. Les pelouses de l'îlot seront tondues régulièrement de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toutes les surfaces afin que l'herbe reste à une hauteur comprise entre 6 et 12 cm.



**SUPERFICIE UNITE FONCIERE:**  
6 527M<sup>2</sup>

**ZONE UBd2 DU PLUM**  
UNITE FONCIERE CONCERNEE PAR LA  
TRAME VERTE ET BLEUE.

**ART. 2.4 Traitement environnemental et  
paysager des espaces non bâtis  
et abords des constructions:**  
-25 % de la superficie du terrain doit être  
aménagée en espaces verts.  
-60 % de ces espaces verts doivent être  
traités en pleine terre.

**PROJET:**

-  Espaces verts:  
1634m<sup>2</sup> soit 25% de la  
superficie du terrain.
-  Espaces verts en  
pleine terre:  
1020m<sup>2</sup> soit 62.4% des  
espaces verts du projet

**Exploitation arbustive:**

- Arbres abattus: 10
-  2 Magnolias
  -  7 Oliviers
  -  1 Néflier
- Arbres plantés: 20
-  20 Oliviers



## Stationnement

### Voitures

Les commerces du projet disposeront d'un parking sous-terrain de 88 places au premier sous-sol (dont 2 PMR et 7 livraisons) et de 10 places extérieures en revêtement perméable au Sud du projet, devant la villa (cadre de droite).

La clientèle disposera également des emplacements existant sur la zone commerciale et notamment ceux situés sur les stationnements à ciel ouvert à proximité immédiate du projet où l'on totalise environ 1 050 places de stationnement (avec le parking Leclerc accessible au public).

### Voitures électriques

Un pré-équipement de 75% de places "précablées" sera réalisé pour les habitations et 10% pour les commerces (8 places) afin de permettre l'installation rapide de bornes de recharge électriques et ce, en fonction de la demande de la clientèle.



**Figure 34 : Présentation des différentes zones dédiées au stationnement dans les environs de la zone de projet Eiffel (Cogedim)**

### Deux roues

Un espace de stationnement de 19 m<sup>2</sup> pour les cycles sera réalisé au R-1 à proximité de l'ascenseur et des escaliers. 13 places sont également prévues pour les motos.

Egalement disponibles côté villa : 6 places 2 roues motorisées et 6 m<sup>2</sup> de locaux vélos sécurisés.

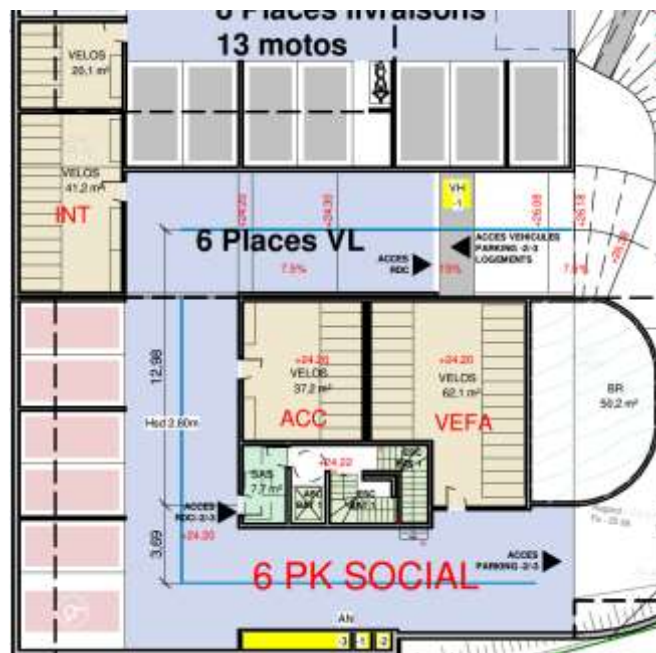


Figure 35 : Emplacement des stationnements dédiés aux 2 roues (Cogedim)

#### Livraison

Le projet prévoit 8 places de livraisons dont 7 en sous-sol et 1 devant « la villa ».

Il est prévu 2 monte-charge pour la liaison entre le niveau parking et le niveau des commerces. Ces équipements, tout comme les escaliers prévus, seront exclusivement à l'usage de la clientèle des commerces et des livreurs.

Les livraisons seront assurées par petits porteurs.



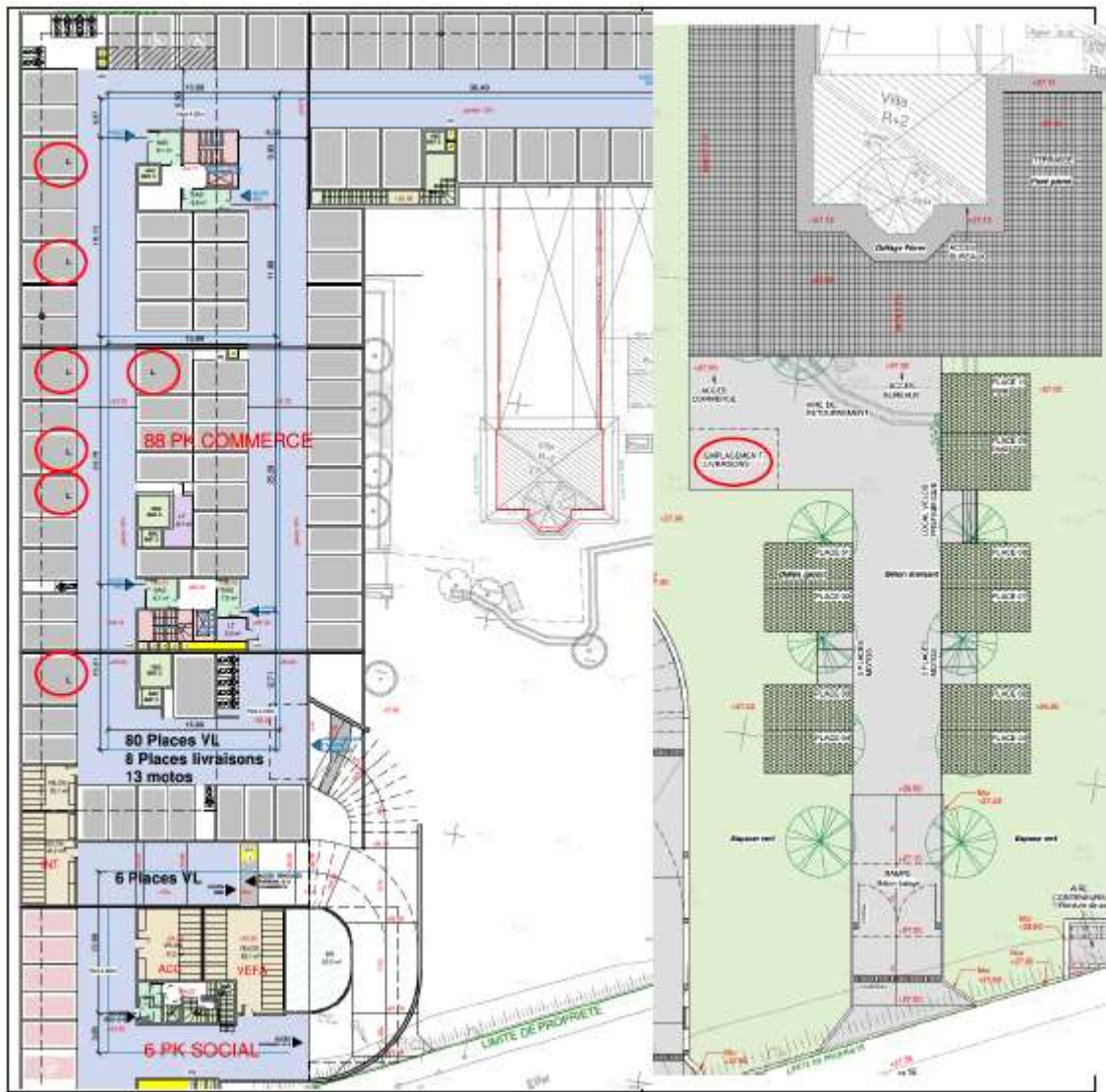


Figure 36 : Localisation des espaces de stationnement dédiés aux livraisons (Cogedim)



## 2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

⇒ **Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société COGEDIM, les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles.**

Le secteur de projet se localise dans un espace en pleine expansion. Le secteur d'étude s'implante entre un chantier et un espace commercial de grande ampleur. Malgré cela, le projet à l'ambition de réaliser des logements et des espaces de commerces, via une prestation de qualité, et des aménagements paysagers qui permettront d'adoucir l'insertion environnemental du projet. Les espaces limitrophes sont en effet, peu valorisé et particulièrement brut en terme d'aménagement. Le projet de Cogedim ce veut donc ambitieux et novateur sur ce point.

Comme évoqué précédemment, le projet fait l'objet d'un traitement paysager qui permettra de valoriser le projet dans son intégralité. Aussi, l'aspect stationnement, qui peut souvent être consommateur d'espaces, a été étudié de façon à limiter l'emprise aérienne. Ce sont donc des espaces de stationnement dimensionnés, et en sous terrain, qui sont majoritairement proposé ici. Le projet profite également, dans le cadre de ses commerces, des espaces de stationnement disponibles dans les zones commerciales adjacentes.

L'opération EIFFEL fait l'objet d'une **démarche qualitative** qui se traduira à minima par l'obtention de la **certification « NF Habitat » et également, dans le cas présent, du label « Eco Vallée Qualité ».**

À ce titre, le projet respectera à minima les trois engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement et Performance Économique.

L'opération Eiffel vise également le niveau de reconnaissance « Bâtiment Durable Méditerranée » (BDM) niveau bronze.

Tout a été pensé pour proposer un programme qualitatif qui s'inscrit dans les objectifs de développement durable formulés pour la plaine du Var et le quartier de Saint-Isidore :

- Plantations d'arbres et espaces verts en rez-de-chaussée,
- Toiture paysagée (bâtiment 5)
- Qualité de la construction,
- Préservation d'un important coefficient de non imperméabilisation,
- Équipements énergétiques performants, parcs de stationnement sous-terrain pour les automobilistes et 10 places perméables en surface

Les commerces qui s'implanteront dans les locaux seront sensibilisés aux bonnes pratiques en matière de consommation énergétique (éclairage...). L'ensemble du projet prend d'ores et déjà en compte les contraintes sismiques.

- ⇒ Le projet d'aménagement proposé par Cogedim méditerranée est **soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact** au regard de la **rubrique 39 a – « Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> »**
- ⇒ **Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.**

Aucun boisement n'est présent sur le site, le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement.

**L'ensemble des plans du projet, et des données permettant de comprendre le projet projeté sont présentés dans le document « Annexes ».**